PROCES-VERBAL
du 10 décembre 2018

TABLE DES MATIERES

EPHEMERIDE 4

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2018 85
Unanimité 85

1.01 – PERSONNEL MUNICIPAL – Création d'un emploi de Collaborateur de Cabinet 13
PRESENTATION M. LE MAIRE 14
Unanimité 15

1.02 – PERSONNEL MUNICIPAL – Tableau des effectifs – Actualisation 15
PRESENTATION M. LE MAIRE 18
Unanimité 19

1.03 – PERSONNEL MUNICIPAL – Actualisation du tableau des effectifs - Suppression de poste 19
PRESENTATION M. LE MAIRE 19
Pour : « Ensemble pour Roncq » 20
Abstentions : « Roncq Avenir » 20

1.04 – PERSONNEL MUNICIPAL – Projet de règlement intérieur – Organisation des congés annuels et exceptionnels de l'Ecole Municipale de Musique de Roncq 20
PRESENTATION M. LE MAIRE 21
Débat 21
Pour : « Ensemble pour Roncq » 22
Contre « Roncq Avenir » 22

1.05 – PERSONNEL MUNICIPAL – Création d'une activité accessoire – Recherche de financements 22
PRESENTATION M. LE MAIRE 23
Débat 24
Unanimité 25

1.06 – PERSONNEL MUNICIPAL – Levée de prescription quadriennale de quatre créances de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités (CNRACL) 25
PRESENTATION M. LE MAIRE 26
Unanimité 26

1.07 – PERSONNEL MUNICIPAL – Levée de prescription quadriennale d'une créance de l'IRCANTEC 26
PRESENTATION M. LE MAIRE 27
Unanimité 27

1.08 – ASSOCIATION DU ROTARY PARIS LUMIERES POUR DOTER LE VILLAGE DE SELINKEGNY AU MALI – Versement d'une subvention exceptionnelle 27
PRESENTATION M. LEDOUX 28
Unanimité 30

1.09 – PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS – Subventionnement 2019 – 1er acompte – Convention d'objectifs années 2019 et 2020 30
PRESENTATION M. DA SILVA 32
Débat 32
Pour : « Ensemble pour Roncq » 34
Abstentions : « Roncq avenir » 34

1.10 – ADMISSION EN NON-VALEUR – Exercices 2015, 2017 et 2018 35
PRESENTATION M. BOSSUT 36
Unanimité 36

1.11 – EXERCICE BUDGETAIRE 2018 – Décision modificative n° 2 – Ajustements de crédits 36
PRESENTATION M. BOSSUT 37
Pour : « Ensemble pour Roncq » 38
Abstentions : « Roncq Avenir » 38

1.12 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 (DOB) 38
PRESENTATION M. BOSSUT 38
Débat 50

1.13 – BUDGET 2019 – Section d'investissement – Autorisation spéciale 60
PRESENTATION M. BOSSUT 61
Débat 62
Unanimité 62

1.14 – CONVENTION INTERCOMMUNALE ENTRE LES VILLES DE NEUVILLE-en-FERRAIN, RONCQ ET TOURCOING PORTANT CREATION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE EN VUE DE L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION MUTUALISEE DES REPAS SCOLAIRES – Avenant n° 4 62
PRESENTATION M. GILME 63
Unanimité 64

1.15 – CONVENTION INTERCOMMUNALE ENTRE LES VILLES DE NEUVILLE-en-FERRAIN, RONCQ ET TOURCOING PORTANT CREATION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE EN VUE DE L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION MUTUALISEE DES REPAS SCOLAIRES – Avenant n° 5 64
PRESENTATION M. GILME 66
Unanimité 67

1.16 – ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE – Convention de financement des Obligations de Service Public (OSP) AVEC LA SCIC KALEIDE – 1er acompte provisionnel pour l'année 2019 – Avenant n° 13 67
PRESENTATION M. GILME 68
Unanimité 69

1.17 – METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL) – Approbation du Conseil Municipal du rapport de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) sur le transfert de charges lié à la prise des compétences Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les inondations (GEMAPI) et Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) – Avis du Conseil Municipal 69
PRESENTATION M. GILME 70
Unanimité 71

1.18 – FERMETURE DE L'ECOLE MATERNELLE ELSA TRIOLET - Désaffectation préalable des locaux à usage scolaire 71
PRESENTATION M. TELLIER 72
Débat 72
Pour : « Ensemble pour Roncq » 75
Contre : « Roncq Avenir » 75

1.19 – ECOLE PRIMAIRE PABLO NERUDA – Dégradation mettant en défaut la sécurité incendie – Facturation de la réparation 75
PRESENTATION M. TELLIER 75
Unanimité 77

1.20 – COMMERCES DE DETAIL – Dérogation à la règle du repos dominical – Année 2019 77
PRESENTATION Mme THOREZ 78
Débat 78
Pour : « Ensemble pour Roncq » 79
Abstentions : « Roncq Avenir » 79

1.21 – VŒU DE DEMANDE DE PRISE EN COMPTE DES DIFFICULTES DU COMMERCE DE PROXIMITE FACE A LA CONCURRENCE LEGALE DES GRANDES SURFACES ET DU COMMERCE EN LIGNE 79
PRESENTATION Mme THOREZ 81
Débat 81
Unanimité 85

M. LE MAIRE –

Bonsoir à tous.

Nous allons commencer le Conseil Municipal, le dernier de cette année 2018.

Je remercie le public pour sa présence, les élus.

Je remercierai la presse si elle arrive.

Merci à tous pour votre présence.

Nous allons entamer l'ordre du jour par l'**Ephéméride** qui, encore une fois, a été chargé depuis septembre dernier et qui montre les événements qui se sont produits dans la Ville de Roncq entre le 24 septembre et le 10 décembre.

- 25 septembre.

C'était la **cérémonie d'hommage aux Harkis**. Nous nous sommes réunis face au Monument aux morts. Il faisait beau, c'était un moment agréable pour rendre hommage aux Harkis avec les associations et les porte-drapeaux.

- 30 septembre.

Comme à son habitude, le **Centre Paul-Corteville des Chiens guides d'aveugles** a réuni beaucoup de monde pour ses journées « Portes ouvertes » au cours desquelles chacun a pu découvrir différents ateliers.

Les gens sont venus assister aux démonstrations et voir le problème du handicap.

Des ateliers dans le noir ont également été mis en place qui ont permis de se mettre dans les conditions de la vie quotidienne des personnes malvoyantes, de traverser un endroit dans le noir ou de participer à des repas dans le noir comme cela a été proposé une année précédente.

- 3 octobre.

C'était le **cross du collège Saint-Thomas** avec la participation de 425 élèves qui ont essayé de réaliser de belles performances. J'ai remis les prix le lendemain après-midi pour honorer les vainqueurs sur le secteur du Bois-Leurent.

C'est un cross qui a toujours du succès avec le collège et ce rendez-vous met en avant le Bois-Leurent et ses équipements.

Je tiens à saluer cette initiative qui est renouvelée chaque année.

- 4 et 5 octobre.

La **Semaine bleue** a démarré par le banquet « tradition » et s'est poursuivie avec le banquet « détente » ; y ont participé respectivement 295 seniors de plus de 65 ans toujours à l'Amphitryon et 231 convives. Ils sont de plus en plus nombreux et toujours présents à ces repas pris en convivialité. Ce fut aussi le moment pour passer un message sur les cérémonies du 11 Novembre et passer les informations sur cette Semaine bleue qui commençait par ces banquets et différentes manifestations que l'on reverra tout à l'heure.

- 6 octobre.

C'était le **défilé des Allumoirs** avec les fanfares et sociétés ; les enfants des différentes écoles de Roncq ont défilé dans la rue de Lille dont le thème était : les costumes folkloriques.
Vous voyez sur la photo les enfants costumés, souriants, et les personnes qui les accompagnaient. Il est bon d'avoir cette sécurité et je suis toujours très heureux de voir nos écoles y participer : les enfants participent ainsi à ces festivités et animent la rue de Lille avec leurs petites lampes qu'ils ont construites à l'école ou récupérées des années précédentes.

- Début octobre.

Le GON (Groupement Ornithologique du Nord) avec lequel nous sommes partenaires a installé deux **gîtes à lérots** sur le territoire communal : au Bois-Leurent et dans le verger municipal qui se trouve juste derrière l'Hôtel de Ville.

Pour l'instant, je ne peux pas vous donner de résultats mais je sais que le GON vérifie si tout se passe bien ; dès que l'on aura découvert un lérot, vous serez informés que cette population est arrivée sur Roncq et qu'il faut la préserver.
Je félicite Xavier DUQUESNE et le GON pour cette initiative menée en relation avec la MEL. On sait que le lérot est en situation critique comme d'autres espèces et c'est important de la préserver. Si on en découvre sur ces deux lieux, cela nous permettra de poursuivre ce dispositif avec le GON.

- 8 et 15 octobre.

Toujours dans le cadre des écoles privées et publiques, près de 400 enfants se sont rendus à **Vimy**, une des étapes pour les **commémorations du Centenaire.** Je peux vous dire que les enfants ont été ravis de cette visite ; nous n'avons eu que des commentaires positifs. En outre les conditions météo étaient bonnes, les enfants ont pu ainsi profiter d'une journée de commémoration mais aussi de recueillement. La visite de ce site permet de se souvenir des

personnes qui ont combattu pour notre liberté, pour notre égalité et faire en sorte de préserver notre pays.

Je félicite l'action éducative de cette initiative en partenariat avec l'Education Nationale. Ce fut un moment important de citoyenneté et de devoir de mémoire.

- Du 4 au 13 octobre.

On retrouve la **Semaine bleue** avec différents ateliers :
La découverte du parcours fitness au Bois-Leurent, c'était une volonté de la Municipalité de faire découvrir ces nouveaux espaces qui ne sont pas destinés qu'aux plus jeunes. Voyez sur la projection qu'il y a des petites molettes pour régler l'intensité de l'effort, ce qui permet ainsi, à tout âge, de profiter de ces espaces
La piscine, la marche, l'aquagym…
Je tiens à saluer aussi l'initiative de la Police Municipale qui a animé un atelier sécurité. C'était très important parce que je voulais que cette formation sur ce phénomène d'insécurité et surtout d'information sur la sécurité soit menée par notre Police Municipale au plus proche des gens afin de leur transmettre le bon message. Je pense que cette action a été très utile et très suivie par nos seniors.

- 12 octobre.

Le vernissage de **l'exposition consacrée à Christian CHIBOUT**, artiste halluinois, qui nous a fait l'honneur d'exposer ses œuvres à l'étage des Anciennes Ecuries.
M. CHIBOUT nous a remis une de ses œuvres que l'on mettra en évidence dans nos locaux. Ce tableau représente le marché d'Halluin ; peut-être l'avez-vous vu à l'exposition ? Je salue toujours ces artistes qui viennent faire découvrir leurs œuvres et eux-mêmes sont toujours surpris par l'accueil qui leur est réservé.
Je tiens à saluer le service Art de vivre pour l'accueil réservé tant dans l'installation par nos techniciens que dans l'accompagnement des artistes.

- 12 octobre.

La culture était encore présente sur un **spectacle de flamenco** initié par Mme FONSECA et interprété par le groupe « Los de la Noche ». Une belle soirée, bien animée. J'ai pu découvrir ce groupe juste avant leur représentation. Sans pression, ils étaient là pour faire la fête et faire profiter du spectacle l'ensemble des personnes présentes qui, je le pense, ont été ravies et en demandent encore.
Il y aura d'autres spectacles, notamment dans le cadre de Lille 3000 et bientôt Eldorado.

Il est vrai que l'activité en relation avec la MEL nous permet de proposer ce type de manifestation.

- 12 octobre encore.

La **Nuit des Piscines**, une belle activité familiale.
Je salue le service des Sports qui, chaque fois, trouve des moyens pour animer cette Nuit des Piscines et accueillir les enfants, les plus grands, les plus âgés et, surtout, les familles.
Je tiens à vous le dire, Monsieur DA SILVA, que le dispositif mis en place était parfaitement huilé et permettait aux familles d'être dans les conditions idéales pour profiter de ces jeux.
Sur la projection, quand on voit les sourires des gens, c'est toujours impressionnant. Je peux vous dire que je me suis aussi mouillé dans cette piscine pour assister aux jeux avec les enfants.
C'est toujours un moment unique qui est sans cesse remis en question pour faire mieux les années suivantes.

Je tiens à féliciter vos services et ceux de M. Johan VANDER-ELSTRATE.

- 13 octobre.

Après la piscine, place à la **Nuit des Bibliothèques** avec un programme concocté par le service Animation et avec l'aide de Mme BUCHET que je remercie.
Plus de 280 visiteurs, c'est très bien.
C'est une première étape par rapport au futur Pôle Ressources où une autre animation sera proposée pour ces nuits. Nous sommes en train de préparer un programme pour la rentrée 2019-2020 ; il est important de pouvoir tester avec la participation de Chocmod (on était sur l'initiation au chocolat) ; je sais que Mme BUCHET est amatrice de chocolat et gourmande... Elle a fait profiter tout le monde de son amour du chocolat ; je sais que les gens étaient aussi ravis de cette journée.

- 13 octobre à nouveau.

Place à la nuit et aux étoiles, c'était la **première de la JAR Etoilée**. Une association qui participe pleinement aux activités roncquoises et qui a voulu se renouveler dans ses challenges. Auparavant c'était la Jaroise. Aujourd'hui c'est la JAR Etoilée avec une participation de 1 euro (prix d'inscription) qui a été reversée à l'association Roncq-Sélinkégny, ici présente, que je salue.
Le 17 novembre, c'était la remise du chèque.

Là aussi, je salue ce partenariat entre les associations parce qu'il est important qu'elles s'associent et soient partenaires de projets, pas forcément dans leur association propre mais dans d'autres associations.
C'étaient des parcours de 8 km, éclairés de lumignons, et par moments des stands pour découvrir la nature.

Un moment très agréable et, de plus, une belle météo. Il est toujours agréable de se promener sur la Boucle ; un éclairage installé par le JAR a permis d'aller dans tous les espaces et pouvoir faire ce parcours.

- 17 octobre en soirée.

C'était le **cocktail associatif** au cours duquel on a rendu hommage aux bénévoles qui s'investissent au long de l'année.
On peut dire que les bénévoles deviennent une denrée rare, Monsieur le Député.
C'est une question que l'on peut se poser sur le monde du bénévolat : comment attirer des gens pour que ce ne soit pas que de la consommation (on dépose un enfant, on repart, sans participer à la vie associative) ?

Je souhaite que nous ayons une réflexion tous ensemble pour que nos associations puissent se renouveler, tant dans la direction que dans la participation des familles.
Il est important que les associations viennent à ces échanges ; c'est la raison pour laquelle nous l'avons fait sous forme de cocktail associatif. Il ne s'agit pas juste d'écouter la parole du Maire ou de l'Adjoint, c'est vraiment un moment d'échange et de partenariat.

C'est peut-être dans ce cadre que le JAR a côtoyé Sélinkégny pour se dire : ne ferait-on pas quelque chose ensemble ?
Je souhaite donc vivement que ces rencontres se multiplient pour faire en sorte que le partenariat entre les associations continue et que l'on réfléchisse tous ensemble sur le bénévolat d'aujourd'hui mais surtout de demain.

- Du 22 octobre au 2 novembre.

Les **Accueils de Loisirs sans Hébergement de la Toussaint** ont été une nouvelle fois une belle réussite.
Monsieur TELLIER, on a de plus en plus de monde à nos ALSH, ce qui veut dire que nos enfants y découvrent des activités qu'ils apprécient. C'est la raison pour laquelle ils répondent toujours présents et y participent.

Différentes activités sont proposées selon les âges et les enfants sont ravis d'être occupés, de participer à des activités en groupe et ne pas rester forcément chez eux pour être soit devant une télévision, soit devant une tablette.

- 8 novembre.

Vous voyez la projection de la plantation du **cyprès chauve** en préparation à la manifestation « Je grandis tu grandis ».
Je rappelle qu'il a fallu couper un peuplier, il y a quelques mois, en raison d'un risque de chute par rapport aux gens qui fréquentent le parc des Anciennes Ecuries.

- 11 novembre.

La **cérémonie du 11 Novembre** s'est déroulée en deux étapes.
D'abord une commémoration au niveau du cimetière et du Monument aux morts au cours de laquelle ont été cités les noms des morts pour la France en 1918.
Puis de rendre hommage à nos poilus morts pour la France lors d'une cérémonie avec un show laser et la participation d'une chanteuse qui nous a quelque peu émus et une remise de récompense aux porte-drapeaux, surtout aux élèves de CM2 ; l'UNC, comme chaque année, fait son devoir de mémoire avec une lettre écrite par les enfants qui a été lue par les enfants qui ont gagné ce concours.

Je tiens à saluer l'ensemble des personnes qui ont participé à ces commémorations. Comme vous le voyez à l'écran, il y avait du monde mais la commémoration, qui a été très émouvante, ne doit toutefois pas faire oublier toutes les commémorations au cours de l'année et, surtout, ne pas oublier les morts pour la France que ce soit en 1918 et même avant, jusqu'en 2018.
Le nom de Timothé a été évoqué au cours de la cérémonie, la demande en a été faite par le Président de la République. On le citera à nouveau en février pour l'anniversaire de sa mort et de son combat au Mali.

- 14 novembre.

Dans le cadre des **« Belles sorties »** avec la MEL, était proposé un spectacle de danse contemporaine salle Catry. Ces « Belles sorties » hors de leurs murs nous permettent de profiter de différents spectacles, cette fois « Pauline et Thomas » des variations chorégraphiées sur la vie du couple, spectacle présenté par le Centre de Développement National de Chorégraphie de Roubaix.
Il est toujours bon de s'inscrire dans ces initiatives.
La prochaine « sortie » se fera, en mars ou avril, avec l'Orchestre National de Lille.

C'est toujours bien de pouvoir accueillir ces spectacles dans nos villes et dans nos collectivités.

- 17 novembre.

On a évoqué tout à l'heure la plantation d'un cyprès, cette fois il s'agit de la remise des diplômes « Je grandis tu grandis » en la salle Catry. C'est toujours un moment important.
Votre assistante, Monsieur le Député, a été honorée pour cette naissance avec Olga, ici présente.

Il est vrai que l'on rencontre les enfants soit à la crèche, soit dans nos écoles. Dans ce cadre, on les voit dès leur naissance... Ces enfants restent calmes pendant la cérémonie comme vous pouvez le constater à l'écran. Toujours un moment unique de voir ces familles, de leur faire profiter d'une photo et de la remise d'un petit cadeau par l'association « les commerces roncquois ».
On voulait mettre à l'honneur les commerces roncquois et nous avons donc remis un objet provenant de nos commerces juste à côté du Centre-Bourg.

- Fin septembre.

La photo projetée me touche particulièrement, comme Monsieur le Député.
Nous avons reçu les remerciements de **l'école EPP DZOVE de Tsevie**, une petite commune reculée du Togo, à laquelle la Ville a offert 300 livres provenant de nos écoles Brel, Jaurès, Kergomard et de la Bibliothèque Municipale.
Je peux vous assurer que ces remerciements nous ont émus.
Souvent, on se demande si les envois arrivent bien à destination. Dans le cas présent, on peut voir les livres et les enfants.

Je tiens à saluer cette initiative de remerciements que je transmets à l'ensemble du Conseil Municipal ainsi qu'à la Ville de Roncq parce que ces livres devant des enfants tout souriants leur permettront d'avoir une super belle éducation.
Je relaie ces remerciements auprès de la population, comme cela a été fait dans le Journal municipal et sur notre site Internet.

- 24 novembre.

M. Jean-Paul DELEVOYE était déjà venu quelques semaines auparavant pour un débat avec M. le Député. Nous avons ainsi pu échanger avec lui mais, surtout, mettre à l'honneur

Marie-Jeanne DESTOMBES à qui il a remis l'insigne de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite Agricole.
Marie-Jeanne est une ancienne agricultrice dont l'exploitation était implantée sur le CIT ; elle a vécu le fait de devoir quitter sa ferme, élever seule ses enfants après la disparition de son mari.
Toutes ses actions tant associatives que familiales ont été mises en valeur.

Son cousin, Jean-Paul DELEVOYE, lui a donc remis cette Médaille car elle n'aurait voulu personne d'autre.
Le monde agricole, tous ses amis, tous les proches et sa famille étaient présents pour la saluer et l'honorer.

Nous étions très fiers de pouvoir accompagner cette manifestation et de mettre Marie-Jeanne à l'honneur.

- 25 novembre.

Le JAR continue à organiser des événements, à savoir la **15ème édition du cross du Bois-Leurent**, une belle réussite encore. Toutefois le Président nous a interpellés sur cet événement programmé de longue date pour examiner avec la Fédération comment éviter que de tels événements se renouvellent d'année en année quasiment à l'identique et éviter une baisse de la fréquentation.
Néanmoins il y a eu beaucoup de participants et de jeunes.
Je tiens à nouveau à saluer le JAR pour les événements qu'il organise au long de l'année.
Prochainement ce seront les Foulées, en mars.

- 25 novembre également.

35ème tournoi Open du Tennis Club de Roncq ; les rencontres se sont déroulées sur quelques jours et vous voyez à l'écran les différentes tenniswomen.
Les joueurs sont venus du monde entier, même des Etats-Unis.
Nous saluons les performances de chacun, quel que soit son niveau. L'état d'esprit est toujours très bon avec, surtout, un très bon accompagnement du club.
Une nouvelle fois cet Open s'est déroulé en même temps que la finale de Coupe Davis.
Néanmoins il y a eu beaucoup de participants tant dans les équipes que dans les spectateurs.

- 27 novembre.

Le **Challenge inter-entreprises** ; c'était une première que la piscine municipale a mise en place.
Après la Nuit des Piscines, ce Challenge inter-entreprises.
Je salue notre Police Municipale qui y a participé avec la Police Nationale, mais également les commerces et les entreprises.

Pour ma part, je n'ai pu voir que la période d'entraînement qui était déjà rude.
Je pense que, pour cette compétition, les participants ont été mis à rude épreuve et les huit équipes ont été bien sollicitées physiquement.
Je salue cette initiative et surtout ce challenge qui permet ce lien entre les commerces, la collectivité et les entreprises de Roncq. Une belle réussite à renouveler.

- 3, 4, 6 et 7 décembre.

On arrive aux festivités de fin d'année avec les **spectacles de Noël** que la Ville a offerts aux enfants des écoles qui les ont appréciés. Ce sont des moments uniques qui permettent de réunir les enfants, de leur parler des festivités de Noël et de les faire quelque peu rêver de cette magie de Noël.

- Ce week-end.

Vous avez pu participer à différents événements des **festivités de Noël** qui ont commencé par l'ouverture, dès jeudi, du Marché de Noël et qui ont connu une grande fréquentation avec le mapping qui s'est poursuivi pendant quatre jours.
Saint-Nicolas est venu avec son âne le 6 décembre ; c'est très apprécié par les enfants.
Le vendredi soir, un superbe concert de notre Ecole de Musique avec les différents pupitres, organisé de main de maître par la Directrice.
Le samedi soir, un concert de gospel d'un très haut niveau, qui a été très apprécié.
Et les festivités du samedi malgré la pluie ; les gens sont venus « entre les gouttes » pour participer au petit train destination Noël.

Les enfants étaient ravis bien sûr de voir le Père-Noël, de pouvoir faire une balade en petit train et découvrir les différents spectacles dans la rue des Arts.
Je tiens à remercier les commerçants roncquois pour essayer d'animer au mieux ces festivités qui se sont poursuivies le dimanche avec d'autres commerçants, notamment d'autres activités sous le chapiteau, avec la participation d'autres entrepreneurs et associations avec un partage des villes. On a ainsi pu voir le torréfacteur de Tourcoing, le créateur de bijoux de Linselles, des associations comme « 1000 étoiles pour Lucie »...

C'était vraiment un beau partage entre des associations, le monde de l'entreprise et les entrepreneurs tout en y associant le Marché de Noël le dimanche.

Cela nous a permis finalement de prolonger ces festivités jusqu'au dimanche à 18 h alors qu'il y avait encore du monde dans les chalets et sur la place du centre de Roncq.
Je remercie l'ensemble des participants, le service Art de vivre avec toutes les équipes techniques, les élus qui y ont participé. Malgré la pluie du samedi, une très belle réussite des concerts, du défilé de mode et autres activités au long de ce week-end.
Merci à toutes et à tous pour ces festivités de Noël qui lancent la magie de Noël avant le 25 décembre pour les enfants qui attendent, avec impatience, l'arrivée du Père-Noël.

L'éphéméride s'achève ainsi et je demande à Monsieur COSYN d'ouvrir la séance en procédant à l'appel.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 10 DECEMBRE 2018 : **33**

PRESENTS : (25)
Rodrigue DESMET - Antonio DA SILVA - Chantal NYS - Patrick BOSSUT - Thérèse-Marie COUVREUR - Michel PETILLON - Annick CASTELEIN - Thibault TELLIER - Anne THOREZ - Peggy ROBERT - Claudine ZAHM - Réjane CASTEL - Rose-Marie BUCHET - Dany DELBECQUE - Colette DEBEUF - Laurent WINDELS - Vincent LEDOUX - Thierry MITTENAERE - Nathalie CARDON - Xavier DUQUESNE - Franck GILME - Fernando ROCHA - Jaquelina FONSECA - Louis COSYN - Jean-Luc WABANT

PROCURATIONS : (6)
Claudie RIUS donne procuration à Colette DEBEUF
Jean-Valéry MONVOISIN donne procuration à Rose-Marie BUCHET
Mustapha GUIROUS donne procuration à Thierry MITTENAERE
Alexandra COUSTY donne procuration à Annick CASTELEIN
Jonathan GLIBERT donne procuration à Jaquelina FONSECA
Eric ZAJDA donne procuration à Jean-Luc WABANT
Vincent LEDOUX donne procuration à Rodrigue DESMET (du point n° 1.09 au point n° 1.21)

ABSENTS : (2)
Patrick VANDAMME
Jeannique VANDEWIELE

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur COSYN.

Nous allons donc entamer l'ordre du jour par la partie qui me concerne.

1.01 - PERSONNEL MUNICIPAL - Création d'un emploi de collaborateur de Cabinet

Conformément aux dispositions de l'article 110 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les autorités territoriales peuvent recruter un ou plusieurs collaborateurs pour former leur cabinet

dans la limite d'un effectif fixé en fonction de la population de la collectivité, soit 1 (un) pour la strate démographique de la Ville de RONCQ.

Le Collaborateur de Cabinet est directement rattaché à l'autorité territoriale et l'assiste dans sa double responsabilité politique et administrative.

Il a traditionnellement une mission :

- *de conseil auprès de l'autorité territoriale ;*
- *de préparation de ses décisions, au moyen éventuellement de dossiers fournis par les services compétents de l'administration.*

Il a également un rôle :

- *de liaison entre l'autorité territoriale et l'administration (collaboration avec les responsables administratifs, impulsion politique si nécessaire, suivi de l'exécution), les assemblées ou organes politiques compétents, les organismes extérieurs (médias, associations, entreprises...) ;*
- *de suivi des affaires purement politiques : coordination des différents mandats de l'élu, rapports avec le parti ou le groupe politique auquel il appartient... ;*
- *de représentation à la demande de l'élu (réceptions, délégations...).*

Par ailleurs, en vertu de l'article 7 du décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987, modifié par le décret n° 2005-618 du 30 mai 2005, le montant des crédits est déterminé de façon à ce que :

- *d'une part, le traitement indiciaire ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par le fonctionnaire en activité ce jour, ou à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par le fonctionnaire en activité dans la collectivité,*
- *d'autre part, le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel ou du grade administratif de référence mentionné ci-dessus.*

Aucune rémunération accessoire, à l'exception des primes mentionnées précédemment et du remboursement des frais de déplacement, ne peut être versée.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget au chapitre 012.

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser l'emploi d'un Collaborateur de Cabinet dans les conditions reprises ci-dessus.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 3 décembre 2018.

M. LE MAIRE –

Selon l'article 110 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée fixant les conditions de recrutement d'un ou plusieurs collaborateurs de Cabinet et compte tenu de la limite

d'effectifs en fonction de la population de la collectivité : pour Roncq, nous créons un seul poste de collaborateur.
Le traitement indiciaire ne peut, en aucun cas, être supérieur à 90 % du traitement correspondant et le montant des indemnités ne peut, en aucun cas, être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire.

L'objet est d'avoir une personne au Cabinet, que je vous ai présentée récemment. Elle nous aidera dans les tâches administratives et, surtout pour l'année 2019, je souhaite un nouveau regard sur la Ville pour répondre au plus près aux préoccupations des Roncquois.
Nous sollicitons l'avis du Conseil Municipal par rapport à cette création.

Sans question, ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?
UNANIMITE, je vous remercie.

1.02 - PERSONNEL MUNICIPAL - Tableau des effectifs - Actualisation

Le dernier tableau des effectifs du personnel issu de notre délibération du 24 septembre 2018 (n° 24/09/2018/37) doit être retoiletté suite à des prévisions de recrutements.

CADRES D'EMPLOIS	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet	Suppression	Création
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Emplois fonctionnels						
Directeur Général des Services	A	1	1			
CATEGORIE A						
Cadre d'emplois des Attachés						
Attaché hors classe	A	1	0			
Attaché Principal	A	2	2			+ 1
Attaché	A	2	1			
CATEGORIE B						
Cadre d'emplois des Rédacteurs						
Rédacteur Principal 1ère classe	B	2	2			+ 1
Rédacteur Principal 2ème classe	B	1	1			+ 1
Rédacteur	B	5	5			+ 1
CATEGORIE C						
Cadres d'emplois des Adjoints Administratifs						
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	9	9			+ 1
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	18	11			+ 1
Adjoint Administratif	C	11	6	1		+ 2

FILIERE TECHNIQUE Emplois fonctionnels Directeur des Services Techniques	A	1	0			
CATEGORIE A **Cadre d'emplois des Ingénieurs** Ingénieur hors classe Ingénieur Principal Ingénieur	 A A A	 1 2 0	 1 1 0			
CATEGORIE B **Cadre d'emplois des Techniciens** Technicien Principal 1ère classe Technicien Principal 2ème classe Technicien	 B B B	 3 1 1	 3 1 1			
CATEGORIE C **Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise** Agent de Maîtrise Principal Agent de Maîtrise	 C C	 8 12	 8 10			
Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Adjoint Technique Principal 1ère classe Adjoint Technique Principal 2ème classe Adjoint Technique	 C C C	 5 30 36	 3 24 24	 1 2		
FILIERE MEDICO-SOCIALE CATEGORIE C **Cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM)** ATSEM Principal 1ère classe ATSEM Principal 2ème classe	 C C	 4 7	 4 2			
CADRES D'EMPLOIS	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet	Suppression	Création
FILIERE CULTURELLE Emplois spécifiques Professeur de Musique	B	1	0			
CATEGORIE B **Cadre d'emplois des Assistants d'Enseignement Artistique** Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1ère classe Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2ème classe Assistant d'Enseignement Artistique	 B B B	 23 14 13	 9 0 0	 4		
CATEGORIE C **Cadres d'emplois des Adjoints du Patrimoine** Adjoint du Patrimoine Principal 1ère classe Adjoint du Patrimoine Principal 2ème classe Adjoint du Patrimoine	 C C C	 1 1 0	 1 0 0			
FILIERE SPORTIVE CATEGORIE B						

Cadre d'emplois des Educateurs des APS						
Educateur des APS Principal 1ère classe	B	3	3			
Educateur des APS Principal 2ème classe	B	2	2			
Educateur des APS	B	2	1			
FILIERE ANIMATION CATEGORIE B **Cadre d'emplois des Animateurs**						
Animateur Principal 1ère classe	B	0	0			+ 1
Animateur Principal 2ème classe	B	0	0			+ 1
Animateur	B	2	1			+ 1
CATEGORIE C **Cadre d'emplois des Adjoints d'Animation**						
Adjoint d'Animation Principal 1ère classe	C	0	0			+ 1
Adjoint d'Animation Principal 2ème classe	C	0	0			+ 1
Adjoint d'Animation	C	0	0			+ 1
FILIERE POLICE MUNICIPALE CATEGORIE B **Cadre d'emplois des Chefs de service de Police Municipale**						
Chef de service de Police Municipale Principal de 2ème classe	B	1	1			
Chef de service de Police Municipale	B	1	0			
CATEGORIE C **Cadre d'emplois des Agents de Police Municipale**						
Gardien-Brigadier de Police Municipale	C	5	5			

EMPLOIS CONTRACTUELS ET CDI

CONTRATS A DUREE INDETERMINEE

CADRES D'EMPLOIS	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Création ou suppression
FILIERE TECHNIQUE CATEGORIE C **Cadre d'emplois des Adjoints Techniques**				
Adjoint Technique	1	1	1	
FILIERE ADMINISTRATIVE CATEGORIE B **Cadre d'emplois des Rédacteurs**				
Rédacteur	1	1		
CATEGORIE C **Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs**				
Adjoint Administratif	1	1	1	
FILIERE CULTURELLE CATEGORIE B **Cadre d'emplois des Assistants d'Enseignement Artistique**				
Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2ème classe	1	1	1	
CHARGE DE COMMUNICATION	1	1		

CONTRACTUELS

Cadre d'emplois	Catégorie	Article/alinéa Loi du 26/1/1984	Postes budgétaires	Postes pourvus	Création ou suppression
Adjoint Administratif	C	3.1 Accroissement temporaire d'activité	2	1	+ 1
Adjoints Techniques	C	3.1 Accroissement temporaire d'activité 3-1 Remplacement agents indisponibles	33	30	
Educateurs des APS	B	3.1 Accroissement temporaire d'activité	2	2	
Adjoint d'Animation	C	3.1 Accroissement temporaire d'activité	0	0	+ 1
Rédacteur	B	3.2 Vacance temporaire dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire	0	0	+ 1
Animateur	B	3.2 Vacance temporaire dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire	0	0	+ 1
Assistants d'Enseignement Artistique	B	3.1 Accroissement temporaire d'activité	11	9	

COLLABORATEUR DE CABINET

Cadre d'emplois	Catégorie	Article/alinéa Loi du 26/1/1984	Postes budgétaires	Postes pourvus	Création ou suppression
	A	Article 110	0	0	+ 1

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 3 décembre 2018.

M. LE MAIRE –

A chaque séance du Conseil Municipal, nous procédons à des ajustements suite à des prévisions de recrutement. En assemblée plénière, vous avez pu examiner le tableau des effectifs et des explications ont été apportées.

Sans revenir sur la globalité des effectifs, je signale une ouverture de poste à l'Ecole de Musique et, selon les catégories, différents postes.

En outre, un agent en CDI, à temps non complet, a réussi son concours et nous vous proposons de le nommer stagiaire à temps complet (repris dans le tableau des effectifs).

Sans question particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour..... « Ensemble pour Roncq »

Abstentions.. « Roncq Avenir »

1.03 - PERSONNEL MUNICIPAL - Actualisation du tableau des effectifs - Suppression de poste

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de suppression de poste, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de la baisse des inscriptions à un des cours dispensés par un Professeur de l'Ecole de Musique de RONCQ pour la période 2018/2019, la Ville souhaite diminuer le temps de travail d'un agent.

Cet agent occupant un poste de titulaire à temps complet (20 heures) et assurant actuellement 3 heures de cours, il convient de supprimer et créer l'emploi correspondant.

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- *la suppression de l'emploi d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1ère classe permanent à temps complet à l'Ecole de Musique à raison de 20 heures semaine.*
- *la création d'un emploi d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1ère classe permanent à temps non complet à l'Ecole de Musique à raison de 3 heures semaine à compter du 1er janvier 2019.*
- *la modification du tableau des effectifs (extrait) ainsi qu'il suit :*

CADRES D'EMPLOIS	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet	Suppression	Création
FILIERE CULTURELLE CATEGORIE B **Cadre d'emplois des Assistants d'Enseignement Artistique** Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1ère classe	B	23	11	7	- 1 à Temps complet (20h)	+ 1 à Temps non complet (3h)

Le Comité Technique a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 11 octobre 2018.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 3 décembre 2018.

M. LE MAIRE –

Toujours dans le cadre de l'actualisation du tableau des effectifs, nous procédons à une suppression de poste.

Par délibération du 24 septembre 2018 et compte tenu de la baisse des inscriptions à l'un des cours dispensés par un professeur de l'Ecole Municipale de Musique pour la période 2018/2019, la Ville souhaite réduire le temps de travail d'un agent.

Pour ce faire, le Conseil Municipal doit se prononcer sur :
- la suppression de l'emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe permanent à temps complet de 20 heures,
- la création d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe permanent à temps non complet de 3 heures,
- la modification du tableau des effectifs à compter du 1er janvier 2019.

Nous avons eu l'avis favorable du Comité Technique le 11 octobre 2018.

Sans question, ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?
Pour ..... « Ensemble pour Roncq »
Abstentions..... « Roncq Avenir »

1.04 - PERSONNEL MUNICIPAL - Projet de règlement intérieur - Organisation des congés annuels et exceptionnels de l'Ecole Municipale de Musique de Roncq

L'Ecole Municipale de Musique de Roncq a redéfini en cette rentrée scolaire 2018/2019 son projet pédagogique afin d'élargir ses services et de proposer à ses élèves une nouvelle dynamique.

Après avis favorable du Comité Technique du 29 mars 2018, les professeurs accueillent désormais les élèves qui le souhaitent lors des vacances scolaires, dans le cadre de stages thématiques.

Il a également été validé durant ce Comité Technique que par souci d'équité, les professeurs en activité ont droit, comme l'ensemble des collaborateurs municipaux, pour une année de service accompli du 1er janvier au 31 décembre, à un congé annuel d'une durée égale à cinq fois ses obligations hebdomadaires de service conformément au Décret 85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux. Cette durée est appréciée en nombre de jours effectivement ouvrés.

Il s'avère qu'il y a nécessité aujourd'hui de préciser les conditions dans lesquelles les personnels enseignants de l'Ecole Municipale de Musique peuvent prendre leurs congés annuels.

Le Comité Technique, dans sa séance en date du 21 novembre 2018, a émis un avis favorable à la mise en œuvre d'un règlement intérieur sur l'organisation des congés annuels et exceptionnels de l'école de musique de RONCQ (projet joint en annexe).

Ce règlement intérieur s'intégrera au règlement intérieur de la Ville de RONCQ ainsi qu'au règlement de service de l'Ecole Municipale de Musique actuellement en réflexion.

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil municipal de valider l'application de ce règlement intérieur.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 3 décembre 2018.

M. LE MAIRE –

Un petit rappel des faits :

A la rentrée scolaire 2018/2019 un nouveau projet pédagogique de l'Ecole Municipale de Musique a été mis en place avec élargissement de ses services et proposition aux élèves d'une nouvelle dynamique.

Suite au Comité Technique du 29 mars 2018 qui a émis un avis favorable, un accueil par les professeurs est désormais organisé pendant les vacances scolaires dans le cadre de stages thématiques.

Les professeurs en activité ont droit, comme l'ensemble des collaborateurs municipaux, pour une année de service du 1er janvier au 31 décembre, à un congé annuel d'une durée égale à 5 fois leurs obligations hebdomadaires de service.

Le Comité Technique du 21 novembre 2018 a émis un avis favorable à la mise en œuvre d'un règlement intérieur sur l'organisation des congés annuels et exceptionnels de l'Ecole de Musique de Roncq. Ce projet vous a été transmis en annexe. Fait-il l'objet de questions ?

Monsieur WABANT.

M. WABANT –

Merci, Monsieur le Maire.

Ce n'est pas une question mais une explication du vote que « nous » allons émettre. J'utilise le pronom personnel « nous » parce que c'est une préparation collective même si aujourd'hui je me retrouve seul ; M. ZAJDA a donné sa procuration, M. VANDAMME m'a prévenu juste avant le début du Conseil qu'il était retenu pour raison professionnelle et qu'il arrivera peut-être en retard, mais sans doute pas. Je présente donc ses excuses au Conseil.

Quant au règlement intérieur de l'Ecole de Musique, la problématique qui se pose n'est pas celle du règlement intérieur en soi ; je pense que l'objectif du texte de la délibération est de mettre à niveau les règles relatives à l'Ecole de Musique mais aussi au personnel municipal puisque c'est ce qui nous a été expliqué lors de la Commission plénière.

Ceci étant, il nous semble qu'il n'y a pas urgence à mettre en place un règlement intérieur uniquement pour l'Ecole de Musique et uniquement sur l'organisation des congés annuels et exceptionnels puisque tout cela pourrait se faire à l'intérieur d'un projet d'ensemble plus global.

On a l'impression aujourd'hui que cette délibération stigmatise de façon particulière les professeurs de l'Ecole de Musique, que c'est encore une fois une façon qui n'est peut-être pas la plus adéquate pour faire avancer le fonctionnement harmonieux de cette Ecole puisqu'il existe des contentieux auprès du Tribunal Administratif, sauf erreur de ma part, concernant justement le statut et les modalités d'application du statut particulier de ces enseignants.

Créer aujourd'hui ce règlement intérieur supplémentaire par un vote du Conseil Municipal obligera ou obligerait ceux qui sont encore en contentieux sur l'analyse et l'interprétation du statut, qui est à l'appréciation du Tribunal, à devoir de nouveau saisir la justice administrative avec toutes les difficultés techniques et financières que cela peut engendrer. Il n'était pas forcément indispensable, ni nécessaire, ni bienvenu de le faire dès maintenant.

M. LE MAIRE –

Nous n'avons aucune volonté de stigmatiser, bien au contraire. Il faut regarder dans les deux sens, l'objet est de préciser les choses par rapport à ce règlement intérieur. Nous avons voulu le faire par rapport à l'Ecole de Musique. Je tiens à rappeler que ce n'est pas la majorité des enseignants qui sont dans cette opposition, mais bien une minorité. Aujourd'hui ce règlement intérieur précise finalement les choses. Il n'y a donc pas d'ambiguïté bien au contraire. Et comme vous l'avez dit, ce règlement intérieur sera aussi revu pour l'ensemble du personnel.

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour..... « Ensemble pour Roncq »

Contre..... « Roncq Avenir »

1.05 - PERSONNEL MUNICIPAL - Création d'une activité accessoire - Recherche de financements

Au cours des trois derniers mandats, la Ville de Roncq a réalisé de nombreux investissements que ce soit en matière de travaux ou d'équipements divers, financés en grande partie par nos ressources propres, par le recours à l'emprunt autant que nécessaire et dans une moindre mesure au travers de la recherche de subventions publiques principalement.

Il nous a été donné de constater au cours des dernières années la difficulté rencontrée pour obtenir des subventionnements conséquents au regard des investissements coûteux réalisés pour le bien vivre de nos concitoyens.

Il nous apparait donc aujourd'hui nécessaire de développer au sein de nos services municipaux ce volant de recette non négligeable afin de bénéficier dans une plus large mesure de financement public mais également privé.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal de créer une activité accessoire (dans le domaine de l'expertise et de la consultation) dont la mission principale sera d'accompagner la Ville de RONCQ dans la construction d'une démarche de recherches de financements.

La personne recrutée pourra ainsi proposer son expertise en matière de développement des partenariats, de mise en œuvre et de suivi des procédures relatives à la recherche de financements publics ou privés dans le cadre des projets de la Collectivité.

Les textes permettent aux Collectivités de recourir aux activités accessoires et ainsi faire face aux besoins municipaux d'adaptabilité.

Le poste sera créé sur la base de 7h/semaine pour une durée d'un an reconductible sur décision de l'autorité territoriale moyennant une rémunération forfaitaire brute horaire de 25 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget au chapitre 012.

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'accepter le recrutement d'une activité accessoire.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 3 décembre 2018.

M. LE MAIRE –

Depuis des années et M. LEDOUX le confirmera, nous recherchons des subventions tant auprès de la MEL qu'à la Région. Parfois nous ne sommes pas vertueux dans cette recherche et je pense qu'il y a nécessité de nous faire aider dans cette démarche parce que nous n'allons pas frapper à toutes les portes.

C'est la raison pour laquelle nous avons voulu mettre en place cette activité accessoire de recherche de financements en partenariat avec un agent d'une ville voisine et, tout d'abord, trouver une première mission. Nous avons discuté en plénière du nombre d'heures mais il faut commencer par lancer une étape. C'est pourquoi il vous est proposé aujourd'hui de créer cette activité accessoire avec une mission principale d'accompagner la Ville de Roncq dans la construction d'une démarche de recherche de financements.

La personne recrutée pourra proposer son expertise en matière de développement de partenariats, mise en œuvre, suivi des procédures relatives à la recherche de financements publics ou privés dans le cadre des projets de la Collectivité.
Les textes permettent aux Collectivités de recourir aux activités accessoires. C'est ce que nous vous demandons de voter ce soir.

Je pense que c'est un bon début ; il faudra certainement aller plus loin pour essayer de guider les demandes de subvention(s) vers les organismes qui pourraient soit nous aider, soit nous accompagner dans différents projets. On peut aller beaucoup plus loin, sachant que sur un mandat on aura perdu 4,6 M€ en dotations d'Etat ; c'est énorme mais cela ne nous empêche pas de ne pas augmenter les impôts, mais aussi de consolider et de faire des investissements durant ce mandat.

Il faut continuer à trouver des ressources ailleurs.
Ce que nous faisons avec les associations, il faut aussi le faire avec l'Etat : aller chercher ailleurs d'autres subventions ou d'autres financements.
Par cette démarche, nous allons commencer à frapper à d'autres portes ou d'autres organismes.

Y a-t-des questions ?
Monsieur WABANT.

M. WABANT –
Monsieur le Maire, vous avez effectivement précisé ce que nous avons discuté en Commission plénière : sur le principe, nous sommes bien sûr favorables et nous voterons la délibération, mais sur le fait que 7 h peuvent paraître insuffisantes, il y aura peut-être une montée en puissance à faire.
La personne, qui sera recrutée, travaille déjà pour une autre collectivité territoriale et cette montée en puissance va peut-être se heurter à l'impossibilité de faire des doubles journées comme pour tout un chacun ici. C'est bien la difficulté qui peut se poser.

Néanmoins nous voterons la délibération et nous espérons (vous l'avez dit dans votre présentation) que cette personne pourra nous aider dans ces recherches et qu'elle pourra sans doute aussi aider les associations dans leurs recherches de financements privés ; si ce n'est pas tout à fait la même thématique, ce sont les mêmes outils, les mêmes moyens mis en œuvre. Il y aura donc une cohérence d'ensemble.

M. LE MAIRE –

C'est d'abord construire cette méthodologie ; ensuite c'est une veille que l'on aura sur les demandes possibles de subventions.

Le nombre d'heures (7) est en adéquation avec son autre employeur. Il ne faut pas croire que nous procédons ainsi « dans le dos de l'autre employeur ».

Cette première approche nous permettra déjà de construire cette veille et d'élaborer certains process pour aller chercher ces subventions ailleurs. Il est bon d'utiliser les connaissances que l'intéressé a déjà sur une autre collectivité.

S'il n'y a plus de questions, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.06 - PERSONNEL MUNICIPAL - Levée de prescription quadriennale de quatre créances de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités (CNRACL)

La procédure de validation de services de contractuels permet aux fonctionnaires titularisés de faire transférer au régime de retraite des fonctionnaires, la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), les droits qu'ils ont acquis avant leur titularisation auprès du régime général de la sécurité sociale et de l'IRCANTEC.

Le fonctionnaire qui a travaillé en tant que contractuel peut demander à faire valider ses services dans les deux ans qui suivent sa titularisation. Ce dispositif est ouvert au fonctionnaire titularisé avant le 1er janvier 2013.

La constitution du dossier est effectuée par la Collectivité qui a intégré l'agent dans ses effectifs. La multiplicité des précédents employeurs et la difficulté à réunir les informations nécessaires au traitement de la demande de validation peuvent occasionner du retard dans la régularisation des dossiers.

La demande de validation de services entraîne le reversement des cotisations versées à la CNAV et à l'IRCANTEC à la CNRACL.

Le dossier est traité par les services de la CNRACL qui recalculent le montant des cotisations retraite de l'agent pendant les années effectuées en qualité de contractuel.

Lorsque le montant des cotisations CNAV et IRCANTEC est inférieur au montant des cotisations calculé par la CNRACL, le fonctionnaire ainsi que la Collectivité doivent s'acquitter du montant des cotisations manquant.

En application de la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les Départements, les Communes et les établissements publics, toutes les créances qui n'ont pas été payées dans un délai de quatre ans à partir du premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis, sont prescrites.

Les créances de la CNRACL, dont les montants sont repris ci-dessous, relatives à la régularisation des cotisations patronales entrent dans le champ d'application de cette prescription quadriennale :

AGENTS	ANNÉES	MONTANT
1er agent	En partie l'année 2002	164,51 €
2ème agent	En partie les années 1995 à 1998 et 2003 à 2009	640,29 €
3ème agent	En partie les années 1999 et 2005	1.034,13 €
4ème agent	En partie les années 1998 à 2007	3.009,63 €

L'article 6 de la loi précitée précise que les Communes peuvent renoncer à opposer la prescription quadriennale, par délibération de l'autorité compétente.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget au chapitre 012.
Il est donc proposé au Conseil municipal de lever la prescription quadriennale et de verser les sommes de 164,51 €, 640,29 €, 1.034,13 € et 3.009,63 € à la C.N.R.A.C.L.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 3 décembre 2018.

M. LE MAIRE –

Les deux points qui suivent sont récurrents.

Cette première délibération concerne 4 agents pour un montant global de 4.848,56 € et il vous est demandé l'autorisation de lever ces prescriptions quadriennales.

Sans question, ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.07 - PERSONNEL MUNICIPAL - Levée de prescription quadriennale d'une créance de l'IRCANTEC

A la demande d'un agent qui a travaillé pour la Ville de RONCQ, il a été procédé à la régularisation des cotisations auprès de l'IRCANTEC, Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'Etat et des Collectivités publiques. Cette régularisation concerne en partie les années 1982 et1983.

En application de la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les Départements, les Communes et les établissements publics, toutes les créances qui n'ont pas été payées dans un délai de quatre ans à partir du premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis, sont prescrites.

La créance de l'IRCANTEC d'un montant de 103,45 € relative à la régularisation des cotisations entre dans le champ d'application de cette prescription quadriennale. La Ville de RONCQ procédera donc au mandatement de la somme due.

L'article 6 de la loi précitée précise que les Communes peuvent renoncer à opposer la prescription quadriennale, par délibération de l'autorité compétente.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget au chapitre 012.
Il vous est donc proposé de lever la prescription quadriennale et de verser la somme de 103,45 € à l'IRCANTEC.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 3 décembre 2018.

M. LE MAIRE –

Il s'agit cette fois d'une levée de prescription quadriennale de l'IRCANTEC pour un seul agent et pour un montant de 103,45 €.

Sans remarque particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.08 - ASSOCIATION DU ROTARY PARIS LUMIERES POUR DOTER LE VILLAGE DE SELINKEGNY AU MALI - Versement d'une subvention exceptionnelle

L'Association du Rotary Paris Lumières pour le Développement de Sélinkegny au MALI contribue au progrès de Sélinkegny en dotant le village de kits d'électrification à base d'énergie solaire. À cet effet, cette structure verse à l'entreprise Yelen Solar la somme de 3.355,00 € pour accompagner le projet d'électrification de l'école du village.

L'association a sollicité auprès de la Ville de Roncq un soutien financier de la même hauteur. Cette somme sera reversée par l'Association du Rotary Paris Lumières à l'entreprise Yelen Solar, en charge des travaux.

*Dès l'instant où cette initiative reçoit un accueil favorable de votre part, nous vous demandons de bien vouloir accepter le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association du Rotary Paris Lumières, d'un montant de **3.355,00 €** pour le développement écologique du peuple Malien ; celle-ci étant imputée au chapitre 67 - article 6745 de notre budget 04.*

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- *d'autoriser Monsieur le Maire de Roncq à signer la convention de partenariat entre l'association du Rotary Paris Lumières et la Ville de Roncq (projet joint en annexe) ;*
- *d'acter le montant de la participation de la Ville de RONCQ à hauteur de 3.355 €.*

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 3 décembre 2018.

M. LE MAIRE –

Je remercie Monsieur le Député d'avoir orchestré cette rencontre avec le Rotary Club en juin dernier pour une collecte de fonds, toujours dans le cadre de Roncq-Sélinkégny, avec une volonté d'électrification de l'école.
Je lui laisse présenter ce projet.

M. LEDOUX –

Vous avez tout dit, Monsieur le Maire. Toutefois quelques mots quand même parce que cela vient témoigner de la générosité de nombreux de nos compatriotes envers ceux qui en ont besoin. Par ailleurs cela vient sans doute réinventer les ingénieries d'aide au développement public telles qu'elles ont fonctionné depuis 30 ans.

Il se trouve que je suis allé parler de l'Afrique, notamment de Sélinkégny, devant un parterre de personnes du Rotary Paris Lumières. Suite à cette rencontre nocturne, éclairée bien entendu, nous avons décidé d'organiser un gala de charité qui s'est déroulé, vous l'avez rappelé Monsieur le Maire, au mois de juin dernier avec des personnalités du monde culturel. Cela a permis de lever des fonds parce qu'on a présenté le besoin de la Ville de Sélinkégny qui est toujours en recherche d'électrification.

Lors d'une mission parlementaire d'inspection au Mali il y a un an, j'avais rencontré des jeunes startupers maliens qui avaient tous été formés en France, qui pour la plupart étaient nés en France de parents d'origine malienne et qui avaient fait le pari de ce que, pour ma part, je qualifie de *patriotisme économique* ; eux n'emploient pas forcément ce terme mais la démarche en est tout à fait similaire. Ces jeunes retournent au pays qu'ils n'ont pas connu pour y développer leurs idées.

J'ai ainsi découvert dans une espèce d'euratechnologie qui ne ressemble pas à ce que l'on peut connaître à Lille... Ce n'est qu'une pièce avec 3-4 ordinateurs et, surtout, beaucoup de savoir-faire et beaucoup d'intelligence, trois-quatre Maliens qui avaient des idées et des projets.
Je me suis dit qu'au lieu d'envoyer de l'argent comme on le fait habituellement, autant que cet argent aille soutenir une jeune entreprise en amorçage en quelque sorte qui propose un produit tout à fait intéressant : une solar box, une espèce de box autonome allant chercher l'énergie solaire pour produire de l'électricité à la communauté qui se trouve alentour.

Lorsqu'on a fait ce gala de charité au mois de juin à Paris, cette entreprise était présente pour présenter son projet. De mon côté, j'ai pu présenter Sélinkégny, ses attentes et son besoin d'électrification.
Ainsi le Rotary Club Paris Lumières, que je remercie et qui a envie de poursuivre les opérations avec d'autres pays d'Afrique, a pu lever 3.355 €.
J'ai sollicité Monsieur le Maire pour que notre assemblée communale puisse abonder à la même hauteur de manière à ce que l'on puisse développer ce concept et éclairer le plus de classes possible puisque l'idée, c'est de commencer par l'électrification et l'éclairage de l'école de Sélinkégny pour les enfants qui, rentrant chez eux le soir, ne peuvent pas toujours apprendre leurs leçons d'abord parce qu'ils sont pris par les travaux quotidiens mais aussi parce qu'il n'y a pas d'électricité et pas d'argent pour acheter de la lumière.
Nous y trouvions donc un intérêt, avec l'association Sélinkégny, de pouvoir commencer par éclairer l'école puis, dans un deuxième temps, numériser une classe ce qui permettra à ces enfants d'avoir des contacts avec le monde entier et, peut-être, développer des relations comme nous les avions auparavant à travers les petites cartes postales qui ont été si importantes pour la génération des jeunes qui ont une trentaine d'années aujourd'hui et que l'on retrouve parfois à Paris.

J'allais dire que l'idée est toujours la suivante : faire en sorte que les gens puissent vivre de leur travail sur place, qu'ils puissent surtout éviter d'échafauder un projet d'immigration illégale qui les mène au pire au fond de la Méditerranée et, au mieux, dans un foyer parisien ; ce n'est pas forcément ce que l'on espère pour un jeune et son devenir. Pour autant, il n'est pas question d'empêcher l'immigration légale. Il faut au contraire favoriser la circularité notamment en termes d'études voire même de migration économique, l'idée étant toutefois de revenir à l'origine de Roncq-Sélinkégny qui était bien de doter le village du confort, des soins et de la culture nécessaires. Aujourd'hui c'est chose faite, le village a beaucoup prospéré. Mais c'est aussi d'éviter l'immigration illégale et de permettre aux gens de pouvoir vivre de leur travail sur place.

Cela aidera aussi les instituteurs qui parfois ont très peu de moyens et qui, bien souvent, ne sont pas payés par l'Etat malien. On parle des difficultés de l'Etat français mais pour l'Etat malien, c'est encore pire et, bien souvent, c'est la communauté villageoise qui se substitue à l'effort de l'Etat pour payer les instituteurs.

C'est une belle boucle. En tout cas, c'est un beau montage en termes d'ingénierie puisqu'on soutient une entreprise qui a besoin de se développer et qui fait que des jeunes, parfois nés

en France mais en tout cas formés en France, retournent au pays. Donc l'idée de la repatriation, ce qu'on appelle les « repats », est intéressante.
On rencontre un besoin dans la communauté villageoise.
Puis il y a de la générosité puisqu'il y a la solidarité à travers la commune qui s'exprime et à travers une association de bienfaisance que je remercie encore.
Merci à vous.

M. LE MAIRE –
Merci, Monsieur le Député.
S'il n'y a pas de demande d'intervention (aucune), je porte aux voix. Qui est pour ?
UNANIMITE, merci pour Sélinkégny et pour cette électrification.

Je sais que c'est suivi aussi par l'association Sélinkégny ici présente, avec des projets similaires en parallèle de tout cela, notamment des écoles électrifiées. C'est comme un lien qui va permettre à Sélinkégny d'avoir ces box et l'éclairage dans les foyers.
Merci à toutes et à tous.

1.09 - PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS - Subventionnement 2019 - 1er acompte - Convention d'objectifs années 2019 et 2020

Depuis maintenant près d'une dizaine d'années s'est engagé un partenariat entre la Ville de Roncq et les associations roncquoises sous forme de convention pluriannuelle d'objectifs.

Certaines arrivent à échéance au 31 décembre 2018 et il convient de les renouveler. Ces conventions dont le projet est joint en annexe, seront conclues pour deux années (2019 et 2020). Il vous est demandé d'autoriser le Maire à conclure ces conventionnements.

Chaque année, l'assemblée délibérante statue sur l'éventuel financement d'une subvention ainsi que le remboursement des frais de déplacement et de formation de l'année N-1 (consolidation).

De plus, afin de permettre aux associations de démarrer l'année 2019 sereinement, il est proposé ce soir de verser un 1er acompte au titre de l'année 2019 aux associations pour un ***montant total de 78 500 €.***

Le détail est repris sur le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS VILLE	*subventionnement 2018*	***PROPOSITION 2019 VERSEMENT OU AVANCE***
AMICALE DU PERSONNEL	5 000 €	5 000 € *Avance en attente de rencontre*

BLEUETS TWIRLING BATONS	3 000 €	2 000 € *Avance en attente de rencontre*
BMX CLUB DE RONCQ	5 789 €	2 000 € *Avance en attente de rencontre*
ESR FOOTBALL (1)	22 981 €	10 000 € *Avance en attente de rencontre*
JUDO CLUB (1)	3 163 €	2 000 € *Avance en attente de rencontre*
LES FRANCS ARCHERS (1)	1 369 €	500 € *Avance en attente de rencontre*
TENNIS CLUB (1)	10 000 €	5 000 € *Avance en attente de rencontre*
ULJAP (1)	22 069 €	15 000 € *Avance en attente de rencontre*
ULTRA SPORT BASKET (1)	11 825 €	3 000 € *Avance en attente de rencontre*
USR NATATION (1)	4 150 €	2 000 € *Avance en attente de rencontre*
USR GYMNASTIQUE (1)	15 389 €	8 000 € *Avance en attente de rencontre*
VOLLEY BALL (1)	5 728 €	3 000 € *Avance en attente de rencontre*
CINÉMA GÉRARD PHILIPE	46 000 €	21 000 € *Avance en attente de rencontre*
TOTAL I		**78 500 €**

(1) La subvention 2018 est composée de la subvention ordinaire + l'acompte pour 2018 et la consolidation des frais de déplacements et formations de 2017

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 3 décembre 2018.

M. LE MAIRE –

Monsieur DA SILVA, nous vous écoutons.

M. DA SILVA –

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de vous proposer le versement d'un premier acompte de subvention à quelques associations ainsi que le renouvellement des conventions qui arrivent pour certaines à terme.

(Lecture du projet de délibération)

J'ajoute que l'on ne va pas se contenter de renouveler ces partenariats ; nous allons établir une convention pour toutes les associations afin de compléter les modalités de fonctionnement et ainsi disposer de statuts clairs entre lesdites associations et la Ville.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DA SILVA.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur WABANT, je vous en prie.

M. WABANT –

Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, à propos de ce débat, deux points :

- sur « l'autorisation budgétaire » des premiers versements dans le cadre des subventions aux associations, nous y sommes favorables. Nous l'avons déjà dit, cela n'empêchera pas le débat sur le montant des subventions, dans le cadre du débat d'orientations budgétaires et du débat du prochain budget.
- Mais le fonctionnement fait qu'il est nécessaire d'apporter des fonds dans le cadre des subventions dès maintenant et dans le cadre des rencontres qui auront lieu ultérieurement.

Sur la convention par contre, nous sommes plus réservés non pas sur le principe du conventionnement, ni sur la définition d'objectifs. Dans les propos que je vais tenir, il est clair que nous ne cherchons pas à faire de procès d'intention ; nous avons eu l'occasion de travailler récemment dans la rencontre avec les associations et je remercie Monsieur DA SILVA de nous avoir permis d'y participer, pour savoir qu'il n'y a pas de volonté de règlement de compte de quelque nature que ce soit entre la Municipalité et les associations de la Ville. Ainsi donc dans mes réflexions, il n'y a aucun procès d'intention.

Néanmoins quand il s'agit de telles conventions, c'est à la fois le juriste qui parle et celui qui a été confronté parfois, en tant qu'animateur d'associations, à des difficultés. Pour des conventions de cette nature, à mon sens trois écueils sont à éviter :

1. que les textes soulèvent des difficultés d'interprétation,

2. que ces textes puissent soulever des incompréhensions potentielles à travers des définitions imprécises,
3. qu'elles puissent générer des décisions arbitraires pour des raisons politiques sous-entendues mais non écrites.

C'est pourquoi j'ai précisé qu'il n'y avait pas de procès d'intention dans ma remarque.
C'est un procès de rédaction.

Dans ce cadre et comme je l'ai soulevé en Commission plénière même si je me suis peut-être mal exprimé (ce n'est pas très grave, cela peut toujours s'améliorer), la rédaction actuelle du projet que vous soumettez au Conseil comporte des points qui sont largement critiquables tels que notamment l'automaticité potentielle des sanctions, l'absence de procédure claire, l'absence de cohérence entre une convention signée pour 2 ans même si je sais que c'est pour le mandat municipal et des subventions, prévues dans la convention comme pouvant être remises en cause tous les ans. Enfin la référence à des définitions imprécises. Même si les explications ont été données en Commission plénière, le texte reste imprécis et les propositions ou idées de modification de ces textes, qui certes n'étaient pas rédigées en Commission plénière, qui n'ont pas été intégrées, conduisent à ce que nous soyons aujourd'hui contraints de nous abstenir sur cette convention.

M. LE MAIRE –
Il est vrai qu'on a apporté des explications en plénière. Vous aviez émis ces doutes et cette réflexion par rapport à peut-être une ambiguïté sur la lecture et sur la volonté de la Municipalité.
Je sais que ce n'est pas un procès d'intention ; vous l'avez dit.
C'est un outil qui va plutôt nous mettre en partenariat avec les associations en retrouvant des critères qui vont dans ce sens. Je prends l'exemple de « Vivons en Forme » avec les clubs sportifs, c'est vraiment pour que les clubs sportifs nous accompagnent dans ce dispositif. Je pense que cette convention permettra de fixer un cadre.
Vous auriez souhaité que ce soit peut-être plus cadré mais cela aurait peut-être retenu les associations dans leur progression et dans leur volonté de changer leurs objectifs ou d'évoluer.

Aujourd'hui nous avons défini ce cadre sachant que la volonté de la Municipalité n'est pas de diriger les associations ou de leur faire valider un programme politique, mais bien de nous accompagner dans différents programmes et volontés municipales d'accompagnement du monde associatif.

Monsieur DA SILVA.

M. DA SILVA –

Nous avons aujourd'hui la volonté d'avoir un dialogue intelligent avec chaque association. Nous les rencontrons au minimum une fois par an pour faire un point complet avec le Président et les membres de l'association qui le souhaitent. C'est le Président qui invite ses membres.

Je peux vous assurer que cela se passe très bien et, chaque fois qu'une association rencontre des difficultés de quelque ordre que ce soit et nous les expose, nous veillons toujours à les régler au mieux.
A ce jour, nous n'avons aucun problème avec aucune association.

Quant à la convention, je pense qu'elle ne doit pas être trop rigide. Parfois en voulant être trop rigide et aller trop loin dans les détails, on finit par nuire au bon fonctionnement. J'estime qu'il vaut mieux laisser la porte ouverte pour la négociation.

M. LE MAIRE –

Merci. Y a-t-il d'autres questions ?
Monsieur WABANT.

M. WABANT –

Je voudrais simplement ajouter qu'il ne s'agissait pas d'être rigide pour les associations mais protecteur.

M. LE MAIRE –

Nous le sommes aussi. J'ajoute que l'acompte sur la subvention est également attendu par les associations qui, pour beaucoup, en ont besoin pour pouvoir fonctionner.
Nous le disons toujours : nous avons la volonté d'accompagner les associations et de le faire financièrement. Bien sûr, aux associations aussi de bien gérer leurs subventions et leurs cotisations et de trouver des moyens autres de subventionnement ou de partenariat.

Je porte aux voix. Qui est pour ?
Pour ..... « Ensemble pour Roncq »
Abstentions..... « Roncq Avenir »

1.10 - ADMISSION EN NON-VALEUR - Exercices 2015, 2017 et 2018

Pour permettre l'apurement de ses comptes, le Comptable Public de la Commune a dressé les états des produits irrécouvrables relatifs aux exercices 2015, 2017 et 2018. En conséquence, il sollicite l'admission en non-valeur des titres correspondants dont le montant s'élève aux sommes suivantes :

Exercice 2015	:	*55,56 €*
Exercice 2017	:	*418,18 €*
Exercice 2018	:	*195,04 €*
TOTAL	:	***668,78 €***

Le détail par redevable est donné dans le tableau ci-après avec les motifs d'irrécouvrabilité invoqués par le Comptable.

DETAIL DES PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Exercices	Référence des pièces	Objet	Montant	Motifs d'irrécouvrabilité
2015	Titre 1123	Remboursement de frais	55,56 €	NPAI et demande de renseignement négative
		TOTAL POUR LE REDEVABLE	**55,56 €**	
2017	Titre 983	Frais récréanim	19,02 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
		TOTAL POUR LE REDEVABLE	**19,02 €**	
2017	Titre 857	Frais de restauration scolaire	119,40 €	Surendettement et décision d'effacement de la dette
2017	Titre 858	Frais de garderie	72,80 €	Surendettement et décision d'effacement de la dette
2017	Titre 998	Frais de restauration scolaire	87,56 €	Surendettement et décision d'effacement de la dette
2017	Titre 1091	Frais de restauration scolaire	119,40 €	Surendettement et décision d'effacement de la dette
2018	Titre 28	Frais de restauration scolaire	103,48 €	Surendettement et décision d'effacement de la dette
2018	Titre 136	Frais de restauration scolaire	27,86 €	Surendettement et décision d'effacement de la dette
2018	Titre 137	Frais de garderie	63,70 €	Surendettement et décision d'effacement de la dette
		TOTAL POUR LE REDEVABLE	**594,20 €**	
		TOTAL GENERAL	**668,78 €**	

Ces motifs n'appelant pas d'observation particulière, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur ces différents produits irrécouvrables.

La dépense correspondante sera imputée au budget 2018, sur le compte 654.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 3 décembre 2018.

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, je vous en prie.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

La première délibération, que je vais présenter, concerne les admissions en non-valeur pour les exercices 2015, 2017 et 2018.

(Lecture du projet de délibération)

C'est une délibération récurrente que l'on trouve chaque année.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BOSSUT.

Sans question, ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.11 - EXERCICE BUDGETAIRE 2018 - Décision modificative n° 2 - Ajustements de crédits

Après nos décisions budgétaires des 19 février, 25 juin et 24 septembre 2018 (respectivement délibérations n°19/02/2018/10, n°25/06/2018/25 et n°24/09/2018/42) ayant trait respectivement au vote du budget primitif 2018, du budget supplémentaire et de la décision modificative n° 1, nous vous proposons ce soir d'examiner la décision modificative n° 2 de l'exercice budgétaire en cours.

Concernant la section de fonctionnement, quelques ajustements ont été effectués au sein du chapitre 011 (charges à caractère général) sans augmentation, ni baisse des dépenses inscrites au cours des étapes précédentes.

Concernant la section d'investissement, divers ajustements ont été réalisés au sein des différents chapitres concernant les dépenses. Le suréquilibre de la section constaté lors du vote de la décision modificative n° 1 demeure à hauteur de 280 000 €.

Nous retrouvons ci-après les mouvements budgétaires :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses –

Chapitre 20 – Immobilisations Incorporelles (ajustements des frais d'études et d'insertion en fonction des différents programmes de travaux en cours)	- 100 000 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (ajustements divers)	+ 93 500 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours (ajustements divers)	+ 89 000 €
Chapitre 020 – Dépenses imprévues	- 82 500 €
TOTAL	**- €**

Les documents joints en annexe constituent la matérialisation de cette décision modificative n° 2.

Il vous est donc proposé d'émettre un avis favorable sur l'ensemble des présentes dispositions.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 3 décembre 2018.

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, nous vous écoutons.

M. BOSSUT –

Il s'agit de la dernière décision modificative de l'année qui concerne un ajustement de crédits. Les précédentes ont été présentées le 19 février, 25 juin et 24 septembre ayant trait au budget primitif 2018.

Ce soir il vous est proposé d'examiner la DM n° 2 de l'exercice en cours.

- En *Section de fonctionnement* on a procédé à quelques ajustements au niveau du chapitre 011 (charges à caractère général). De ce fait, c'est en interne et il n'y a pas de modification en dehors du chapitre, simplement des mouvements entre articles. Et il n'y a pas de montant affiché.
- En *Section d'investissement,* on a procédé à divers ajustements. Vous constaterez également que la section présente un suréquilibre de 280.000 €.

En dépenses on affiche 7,232 M€.

En recettes on affiche 7,512 M€ d'investissements.

Dans cette section, on diminue donc les immobilisations incorporelles de 100.000 €,

On augmente les immobilisations corporelles (ajustements divers) de 93.500 €,

On augmente également les immobilisations en cours de 89.000 €,

On diminue les dépenses imprévues de 82.500 €.

Les documents correspondants vous ont été envoyés par mail et ont été débattus en Commission plénière.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BOSSUT.

Sans question particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour..... « Ensemble pour Roncq »

Abstentions... « Roncq Avenir »

1.12 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 (DOB)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que selon les dispositions de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le règlement intérieur du Conseil Municipal, dans son article 18, précise que ce débat s'établit sur la base d'une note de synthèse.

Ce document - joint en annexe - pour la préparation du budget primitif 2019 est soumis au Conseil municipal pour discussion.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 3 décembre 2018.

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, je vous en prie.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons donc passer au débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2019. Un point à préciser : nous sommes tenus aujourd'hui à vous présenter un plan pluriannuel de fonctionnement et d'investissement sur les trois années à venir (2019 – 2020 – 2021).

Alors que la Loi de Programmation 2018-2022 impose aux 322 collectivités les plus importantes une augmentation maîtrisée de leurs dépenses de fonctionnement de l'ordre de 1,2 % en moyenne permettant ainsi de réduire la dépense publique de 13 milliards d'euros à l'horizon 2022, la Ville de Roncq a décidé de s'inscrire dans cette trajectoire dès 2019 alors que rien ne l'y oblige.

En effet si, pour l'instant, cette contrainte ne concerne que les collectivités les plus importantes, il n'est pas exclu qu'à plus ou moins court terme cette règle soit étendue à toutes les Administrations Publiques Locales.

Le Projet de Loi de Finances actuellement en cours de débats parlementaires ne comprend pas de nouveauté majeure en matière de finances et de fiscalité ; cette réforme interviendra courant d'année 2019 au premier semestre dans un projet de loi spécifique.

Cela concernera principalement la fiscalité locale puisque la suppression de la taxe d'habitation interviendra à l'horizon 2020-2021. Cela dépendra aussi des annonces qui seront faites ce soir par le Président de la République ; éventuellement d'autres annonces concerneront les collectivités locales.

Avant de vous présenter le PPI, je voudrais vous redonner le **contexte macro-économique et financier.**

Les prévisions de croissance que l'on pourrait qualifier de « croissance molle » devraient être de l'ordre de 1,6 % en 2018 et 2019, de 1,7 % en 2020 et 2021 et de 1,8 % en 2022. Il faut rappeler qu'en 2017 cette croissance était de 2,3 % contre 1,1 % en 2016.

Le Projet de Loi de Finances 2019 prévoit un déficit public 2018 de 2,8 % (2,6 % en 2017) mais c'est en augmentation par rapport aux prévisions initiales de 2,3 %.
A mon avis, ces éléments vont certainement croître : le déficit sera supérieur étant donné que le PIB sur le mois de décembre, d'après les annonces que le Ministre de l'Economie a faites, risque de diminuer de 0,1 à 0,2 % en fonction des difficultés des entreprises pour exercer leur(s) activité(s) aujourd'hui.

L'inflation est un frein au taux de croissance. On a une poussée inflationniste de 1,9 % en 2018 ; on prévoit 1,7 % en 2019 et 1,8 % en 2020.

Les taux d'intérêt devraient se maintenir à un faible niveau pour les contrats de courte durée. Par contre il semblerait qu'ils seraient appelés à augmenter après 2018 de 1,4 à 2,15 % suite à un changement de politique de la Banque Centrale Européenne. Il faut toutefois prendre ces éléments avec beaucoup de prudence étant donné que ces taux très bas perdurent depuis la crise de 2008.

La dette publique continue à augmenter et s'établit à plus de 2.320 milliards d'euros et représente 98,6 % du PIB. Le Gouvernement prévoit une baisse de 6 points à l'horizon 2022 ce qui semble aujourd'hui très optimiste. En effet, dans ces 98,6 % du PIB on a déjà inclus la dette de la SNCF qui représente plus de 2 %.

Les principales mesures issues du Projet de Loi de Finances concernant les collectivités

- Le point principal : une ***stabilité des concours financiers de*** **l'Etat** depuis l'année dernière. Les collectivités locales ne subissent *plus de baisse de la dotation globale de*

fonctionnement. C'est un signe encourageant qui est profitable aux collectivités. Il y a même une augmentation globale de 100 M€ en 2018.
La péréquation entre les collectivités du bloc communal continue à jouer en faveur des collectivités les plus fragiles par une hausse de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine). Pour mémoire, la Commune de Roncq n'y est plus éligible depuis 2017. La DSU va s'éteindre progressivement et, à horizon 2020, Roncq ne la percevra plus sachant qu'elle s'élève aux environs de 150.000 €.

- ***Un soutien à l'investissement*** réparti entre la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et la Politique de la Ville.

- Quant au ***devenir de la fiscalité locale*** avec la suppression de la taxe d'habitation pour l'ensemble des foyers assujettis à cette taxe à horizon 2021, logiquement les foyers en seraient exonérés à cette date.
Le Gouvernement s'est engagé à compenser à l'euro près cette perte de recettes des collectivités locales via un mécanisme de dégrèvement au moins jusqu'en 2020 puisqu'après la réforme qui sera entamée, cela permettra de cibler la fiscalité locale et la façon dont les communes seront compensées.
Y aura-t-il une révision des bases des valeurs locatives au niveau de la taxe foncière ?
Peut-être... peut-être pas... puisque l'Association des Maires de France est assez réservée sur ce sujet qui risque de créer des tensions. Je crois qu'il faut essayer de les éviter et de trouver d'autres marges de manœuvre.

A ce jour on a une réponse presque sûre : suite au rapport de la Mission Richard-Bur, on prévoit de transférer, totalement ou partiellement, la taxe foncière des Départements aux Communes et aux EPCI, et de compléter par une fraction d'un impôt national type TVA. Mais, bien entendu, on aurait une perte du pouvoir de taux puisque si, aujourd'hui, on reçoit une compensation du foncier bâti par rapport à la taxe d'habitation, il reste un delta négatif. On perd 300.000 €.
S'il y a compensation au niveau de la TVA, cela permettra de compenser cette perte de fiscalité sachant que la TVA est calculée sur l'activité économique d'une entreprise et si les recettes de TVA diminuent au niveau de l'Etat, ce dernier sera obligé en contrepartie de réguler ces compensations par rapport à l'activité économique. C'est la raison pour laquelle l'activité économique prime pour bénéficier de recettes complémentaires.

A tous ces éléments, on peut ajouter :
- l'impact du parcours carrières et rémunérations suspendu en 2018 et réactivité en 2019 ;

- le problème de suppression des micro-taxes à faible rendement. Le Gouvernement a abandonné le projet de supprimer la taxe sur les pylônes électriques dont bénéficient les communes. La Ville de Roncq percevait plus ou moins 10.000 € ;
- également une automatisation du Fonds de Compensation de TVA : on devait bénéficier du remboursement de TVA dès 2019 sur nos dépenses. Cette automatisation est reportée à 2020 pour des raisons techniques.

La Ville de Roncq mène depuis plusieurs années une gestion rigoureuse de ses finances publiques par la maîtrise de ses charges de fonctionnement.

Au terme de ce mandat, elle aura réalisé près de 23 M€ d'investissement au travers de programmes et travaux conséquents pour une ville de notre strate (bâtiments municipaux, scolaires, sportifs) et équipements divers à destination de tous les publics. Elle aura eu à cœur également de valoriser ses espaces verts (allées du parc Vansteenkiste, Boucle des deux clochers, Square de la Femme Assise).

Mais devant l'incertitude qui pèse sur l'ensemble des collectivités au regard des orientations et décisions prises par les différents Gouvernements qui se succèdent et devant la lente érosion de nos financements publics, il nous faut faire preuve de la plus grande prudence dans la construction de nos budgets pour les années à venir et dans la mise en œuvre de nos politiques publiques.

Avant de vous présenter les orientations budgétaires 2019 à 2021, je vous propose un point d'étape sur la période 2014-2017.

Période 2014-2017

• Concernant les ***recettes réelles de fonctionnement***, la fiscalité a été peu dynamique dès lors que les bases d'imposition n'ont pas été revalorisées depuis 1970 (hors coefficient d'actualisation). Par ailleurs la Ville se voit appliquer une pénalité (environ 1000.000 € aujourd'hui) pour manque de logements sociaux ; ces pénalités viennent en déduction du produit fiscal.

Les autres impôts et taxes sont dus au dynamisme des droits de mutation qui, entre 2014 et 2018, ont oscillé entre 500 et 700.000 €.
Les droits de mutation et l'attractivité de la Ville au niveau achats/ventes de maisons et appartements restent toujours bien soutenus.

La baisse la plus sensible, bien entendu, a trait à la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement. Sur le graphique projeté, si on se réfère à ce que l'on percevait en 2014 (2,6 M€) et ce que l'on reçoit aujourd'hui (1,7 M€) c'est une baisse globale d'environ 50 % et, en années cumulées sur l'exercice du mandat municipal, la Commune a perdu près de 4,6 M€. C'est un montant important qui a grevé fortement nos budgets mais, grâce à notre autofinancement, à notre épargne, à la réduction de nos dépenses (on peut saluer l'ensemble des services et les élus municipaux qui y ont contribué), on peut dégager des marges de manœuvre suffisantes pour programmer nos investissements. Vous verrez tout à l'heure, quand je vous présenterai les investissements 2019, que l'on avoisine les 6 M€.

- Pour ce qui relève des ***dépenses réelles de fonctionnement***, la baisse constatée entre 2014 et 2017 s'élève à 1 M€. On a diminué nos charges de gestion courante de plus de 9 % durant cette période et notre masse salariale de 1,5 % malgré des charges exogènes, non pas imposées mais fixées par l'Etat, au niveau de la masse salariale pour la progression du point d'indice et des carrières. On peut dire que c'est un exploit d'avoir réalisé cette dynamique.

L'excédent brut de fonctionnement est à fin 2017 de 2,8 M€ dont un rattrapage sur 2016 du Contrat Enfance Jeunesse de 370.000 €.

Notre faible taux de charges financières ne vient pas grever notre capacité d'autofinancement.

Comme vous pouvez le lire sur le tableau des dépenses réelles qui est projeté, à fin 2017 c'est une capacité d'autofinancement disponible de 2,5 M€ !

Période 2019 - 2021

- Concernant ***l'évolution des recettes réelles de fonctionnement***, il faut savoir que la fiscalité directe reste inchangée et les taux sont stables depuis 2002. Je rappelle rapidement les taux :

32,12 % pour la taxe d'habitation qui sera supprimée à horizon 2020
31,02 % pour la taxe foncière bâti
52,39 % pour la taxe foncière non bâti

Il faudra se poser la question : demain, quand il n'y aura plus de taxe d'habitation, comment avoir un lien social entre ceux qui ne vont plus payer de TH, qui n'auront plus de contribution au niveau local (donc les locataires) et les propriétaires qui continueront à payer une taxe foncière ?
Il faudra que la Commune envisage, imagine et trouve des solutions pour maintenir cette osmose entre les citoyens roncquois et ne pas avoir deux types de population.

La revalorisation des bases s'appuie, depuis la Loi de Finances de 2016, sur l'inflation constatée. Pour 2018 le coefficient d'actualisation est de 1,6 % comme pour 2019 sachant que l'on connaîtra le coefficient définitif au mois de janvier puisque l'inflation est calculée entre le 1er décembre 2017 et le 30 novembre 2018.

Ne sont pas intégrés dans les bases prévisionnelles 2019 les nouveaux logements qui seront livrés fin 2018 comme la création ou l'implantation d'entreprises. Nous aurons ces éléments fin 2018.
Je rappelle quand même, pour la taxe foncière que 4,2 M€ de produits, soit plus de 50 % aujourd'hui sont financés par les entreprises. C'est un point important sur lequel il va falloir travailler, pour avoir des masses fiscales raisonnables avec tendance baissière et non pas haussière. Ce sera à nous d'en débattre dans les prochaines années dans un souci d'attractivité sur le territoire roncquois ce qui profitera à l'ensemble du territoire métropolitain et tourquennois.

Les concours financiers en provenance de l'Etat au travers de la DGF sont composés de la Dotation Forfaitaire, de la DSU (que l'on ne perçoit plus) et la DNP.

Concernant les prévisions de recettes relatives aux droits de mutation, nous sommes restés raisonnables dans notre projection en affichant 550.000 € chaque année. On verra ensuite s'il y a évolution.

Je passe rapidement sur les taxes que l'on retrouve chaque année :
- taxe locale sur l'électricité,
- enveloppe relative au fonds de péréquation,
- taxe locale sur la publicité extérieure. Nous en avons fait une estimation puisqu'elle prend effet au 1er janvier 2019 entre 200 et 300.000 €. La recette attendue devrait être en nette hausse par rapport à l'ancien calcul qui représentait à peu près 10.000 € chaque année,
- La participation de la CAF est d'environ 400.000 € car nous attendons une estimation finale que nous n'avons pas aujourd'hui.

- Les produits des services représentent plus ou moins 1 M€ ; ce sont les recettes des cantines, centres aérés, activités périscolaires, entrées piscines, etc.

• Quant à ***l'évolution des dépenses de fonctionnement***, comme je l'ai indiqué dans mon propos introductif, celle-ci s'inscrit dans la règle de maîtrise des dépenses de fonctionnement plafonnée à 1,2 % tous chapitres confondus.
Cela concerne l'ensemble des postes de dépenses repris dans le tableau, que vous avez sous les yeux, hormis les chapitres 66 et 67 (charges financières).
- la masse salariale est stable entre 2019 et 2021,
- les charges à caractère général en légère augmentation,
- les subventions que l'on essaie de maîtriser,
- les subventions aux écoles privées,
- et les autres charges de gestion.

On affiche donc de 2019 à 2021 un total compris entre 13,644 M€ et 13,985 M€ de dépenses globales de fonctionnement.
Parmi les principales charges de fonctionnement, on retrouve **les charges de personnel** et ce chapitre fait l'objet d'une présentation que vous retrouvez sur les slides et qui reprend l'évolution des effectifs par catégorie et charges (brut chargé)

En 2018 près de 65 % des effectifs sont des femmes.
Les charges de personnel sont en très faible augmentation ; on essaie de contenir les dépenses qui représentent 48,65 % des dépenses de fonctionnement pour une moyenne de la strate des villes de 10 à 20.000 habitants de 57 %. Nous sommes pratiquement de 10 points inférieurs ; c'est un curseur important à maintenir justement pour dégager de l'autofinancement et continuer à pouvoir financer nos investissements.

L'application du Parcours Professionnel Carrières Rémunérations (PPCR) a été suspendue pour l'année 2018 ; il n'y aura donc pas de revalorisation des indices de rémunération en 2018. Logiquement cela devrait reprendre en 2019. C'est une décision de l'Etat ; sur ce point, même si les communes ont un avis à formuler, la décision ne leur revient pas.
Peu de départs en retraite en 2019.
Comme indiqué il y a quelques instants, 2 postes sont créés : un poste de Directeur de Cabinet et un poste en activité accessoire pour recherche de subventionnements public et privé.

Vous avez à l'écran un slide relatif aux dépenses de personnel.
La plus grande partie concerne le traitement indiciaire (3,8 M€) ; le reste se répartit entre les bonifications, heures supplémentaires et avantages en nature.

Quant à l'évolution des effectifs :

- En 2016 nous étions 222 agents,
- En 2017 ce chiffre est passé à 204 agents, la baisse est due notamment à des départs d'agents en retraite ou mutations non remplacées,
- Par contre on constate (il faut le préciser) une légère hausse des effectifs en 2018 avec le recrutement de plusieurs apprentis. Les effectifs de la Police Municipale ont également été renforcés : 3 gardiens de Police Municipale et 1 ASVP,
- Les effectifs prévisionnels 2019/2021 devraient se stabiliser : les départs à la retraite d'agents ayant des compétences particulières laisseront bien entendu place à de nouveaux recrutements.

Comme c'est le cas depuis plusieurs années, la Ville s'efforcera de poursuivre la maîtrise de ses effectifs en optimisant le fonctionnement de ses services tout en recourant à la mutualisation des moyens avec les communes environnantes, notamment dans le cadre de la restauration scolaire Tourcoing/Neuville et d'autres développements qui seront initiés sans doute dans le cadre du prochain mandat municipal. La prochaine équipe aura certainement à proposer de nouveaux systèmes de mutualisation. En effet plus on se groupe, plus on fait des économies d'échelle au niveau de nos dépenses.

Vous disposez également de la répartition des effectifs par âge et par sexe.

Nous passons maintenant **aux charges à caractère général** qui concernent le fonctionnement du service public.
Au BP 2019 nous avons affiché 4,7 M€ pour finir en 2021 à 4,95 M€.
C'est notamment lié à une augmentation des fluides (eau, gaz, électricité), aux dépenses liées au scolaire, à l'entretien des bâtiments communaux, aux activités liées aux fêtes et cérémonies, aux activités sportives et aux dépenses d'ordre informatique.

Cet ensemble représente, à lui seul, 70 % de l'enveloppe globale.

Quant **aux autres charges de gestion courante**, celles-ci s'élèvent à 1,8 M€ en moyenne.

Ces charges comprennent entre autres les indemnités des élus, la participation obligatoire aux écoles privées en application de la convention 2016/2020, le mandatement dédié à la Petite Enfance (SCIC Kaléide-COSP), la subvention affectée au CCAS qui présentera son DOB demain soir, les subventions aux associations dont quelques acomptes vous ont été soumis à l'instant ainsi que le forfait intercommunal dont l'enveloppe scolaire n'est pas modifiée.

De nouvelles conventions avec les associations seront renouvelées en 2019 et 2020 pour prolonger le partenariat entre la Ville et chaque association.
Il faut rappeler également que le niveau de l'aide en nature aux associations n'est pas du tout négligeable puisqu'il se traduit par l'entretien et la réparation de l'ensemble des locaux, les matériels, la prise en charge des fluides, le nettoyage des locaux, le prêt de matériels et de salles. Cette valorisation est estimée chaque année à plus ou moins 1 M€ ; bien entendu, cela pèse sur les finances publiques et c'est à rajouter aux dépenses subventionnées aux associations.

Les charges financières sont un élément mineur puisqu'il s'agit uniquement des intérêts de la dette dont les prévisions oscillent entre 60.000 € en 2019 et 12.000 € à fin 2023. Il faut savoir que cette projection a été réalisée sans nouvel emprunt. Actuellement, en capital on rembourse à peu près 500.000 € et les derniers emprunts s'éteindront à horizon 2023. Il est toutefois possible, en cas d'investissement conséquent et si l'autofinancement n'est pas suffisant, que l'on fasse appel à emprunt dans les prochaines années. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas mais c'est une éventualité.

Vous avez maintenant sous les yeux la synthèse de la **trajectoire des dépenses pour les années 2019 à 2021** ; vous voyez que l'on dégage un autofinancement disponible de 1,6 M€ en 2019 – 1,5 M€ en 2020 et 1,535 M€ en 2021 sachant que n'y sont pas repris les excédents des comptes administratifs qui viendront peut-être abonder les dépenses. Il faut savoir également que, dans les prévisions budgétaires de notre DOB, au cours de l'année on doit ajuster les budgets par des décisions modificatives et, parfois, des dépenses supplémentaires viennent s'ajouter aux prévisions budgétaires établies en début d'année.
Aujourd'hui, c'est le DOB, débat d'orientations budgétaires, qui n'est pas soumis au vote ; le budget sera voté au mois de février : les dépenses et les recettes vous seront présentées dans un équilibre à l'euro près et, d'ici février, des ajustements seront proposés si nécessaires.

- ***Structure de la dette***

Je rappelle que le capital restant dû au 31 décembre 2018 avoisine les 3 M€ pour une dette par habitant de 211 € contre près de 900 € pour la moyenne de la strate des villes de 10 à 20.000 habitants. Pour ces comparaisons on s'est référé au Compte Administratif 2017.

La Ville détient 7 emprunts dont 5 à taux fixe et 2 à taux variable.
Nous avons également travaillé à renégocier les emprunts mais les pénalités seraient supérieures au gain potentiel. C'est la raison pour laquelle ces emprunts ne seront pas modifiés et termineront leur trajectoire fin 2023.

C'est un élément important puisque la dette par habitant, qui est faible, nous permet d'afficher aujourd'hui 23 M€ d'investissements au cours du mandat 2014/2020.

- ***Structure des emprunts garantis***

C'est un rappel sur lequel je passe rapidement dans la mesure où, comme indiqué tous les ans, il s'agit d'un montant de 991.000 € d'emprunts garantis qui concernent l'AFTE (école privée), HLM Notre Logis et HLM Logicil, pour 4 emprunts à taux fixe et 2 à taux variable.

- ***Section d'investissement PPI 2019/2021***

Nous affichons un montant global de 9,6 € alors que, dans vos documents, nous avons indiqué 8,6 M€. Pourquoi ?
Pour l'un des investissements, nous avons retiré la subvention de la MEL de 1 M€ concernant le Pôle de Ressources Culturelles et Associatives. Le montant affiché est donc de 3,65 M€ déduction faite de la subvention de la MEL. En fait le coût pour 2019 est de 4,65 M€. Par conséquent, pour l'année 2019, on affiche un montant de 6,1 M€ d'investissements.
Sur les années 2020 et 2021, nous avons été prudents ; nous avons amorcé les investissements qui vont être engagés en 2019 et ceux qui doivent permettre la continuité de l'activité municipale. On laisse à la prochaine équipe municipale, qui sera installée au cours du premier trimestre 2020, le choix de lancer ses projets. A ce moment-là, vous verrez certainement des montants totalement différents de ceux affichés aujourd'hui.
Ce sera à la nouvelle équipe de prendre en charge les choix de la future mandature.

Sans rentrer dans le détail de ce PPI, c'est le démarrage en 2018 du Pôle Ressources qui doit être terminé pour l'été 2019 soit 4,65 M€ compte tenu d'une subvention de la MEL de 1 M€. On affiche par conséquent une dépense nette de 3,65 M€.

La rénovation de l'Ecole Marie-Curie : 320.000 € que l'on étale sur deux années 120.000 € en 2019 et 200.000 € en 2020.

Des travaux d'huisseries à l'école Brel positionnés en 2020 pour 205.000 €.

Des travaux d'accessibilité salle Stélandre : 100.000 € en 2019.

La vidéo-surveillance dont les travaux sont étalés sur 3 ans à raison de 50.000 € chaque année.

La rénovation du Centre Culturel dont les travaux vont commencer à l'Ecole de Musique à horizon 2020 : là également la dépense est répartie à raison de 500.000 € en 2020 et 500.000 € en 2021.

Des travaux à la salle Joël-Bats pour 165.000 € ; c'est mineur.

La rénovation de l'éclairage public avec un nouveau contrat d'exploitation à raison de 100.000 € sur les 3 prochaines années : 80.000 € en investissement et 20.000 € qui doivent s'afficher en fonctionnement dans la mesure où certains frais ne peuvent pas être repris en section d'investissement.

Idem pour le contrat d'exploitation du chauffage à compter de 2019 : 180.000 € pour les 3 ans à venir.

La 1ère phase des travaux de l'Eglise Saint-Roch : 70.000 € sont affichés en 2019 pour permettre une ouverture à l'été 2019 pour sécurisation des locaux, chauffage et point d'eau, accessibilité. Pour l'instant, pas de gros travaux entamés. Suite à l'intervention de Monsieur le Maire, dans ce domaine on recherche un partenariat avec le Diocèse et le Comité paroissial justement pour ouvrir cette église à d'autres activités que le culte, pour qu'il y ait ouverture à tous publics.

L'enfouissement des réseaux dont les travaux sont également étalés sur 3 ans à raison d'un budget annuel de 200.000 €, notamment Sentier du Pellegrin, rue de la Vieille-Cour et rue du Moulin où les travaux vont commencer prochainement. Depuis le temps que l'on attend ces décisions et la mise en œuvre de ces travaux, nous sommes enfin arrivés à leur mise en route.

Renouvellement des jeux extérieurs au Parc Vansteenkiste. Nous avions commencé au Bois-Leurent, c'est donc la 2ème phase dont la dépense est étalée sur 2 ans : soit 75.000 € chaque année en 2019 et 2020.

En divers, nous avions inscrit une subvention d'équipement dans le cadre de la mutualisation avec Tourcoing : 20.000 € chaque année jusqu'en 2021.

Enfin 500.000 € en dépenses imprévues pour les 3 années.

On pourrait me dire... *Aujourd'hui vous affichez un investissement de 6,1 M€ en 2019. Si vous aviez emprunté, vous auriez pu augmenter la capacité d'investissement de la Ville.*

Deux points sur lesquels je voudrais m'appesantir :

1. Les services sont au taquet aujourd'hui. Je pense que pour une commune de 13.000 habitants avoir un programme de 23 M€ sur la mandature, c'est une réussite et 6 M€ en 2019, c'est un challenge qui a été relevé. Je pense que tous, l'équipe municipale et notamment la majorité, et les services, nous pouvons nous en féliciter parce que ce point est à notre honneur.
2. Et si nous avons pu faire ces investissements, c'est parce que nous n'avons pas alourdi le poids de la dette. Si on emprunte des sommes conséquentes au niveau des budgets pour financer nos investissements, cela alourdit le remboursement du capital et, par conséquent, on diminue automatiquement nos capacités d'auto-financement en nous obligeant, en plus, à compresser nos dépenses.

Je pense qu'il faut rester raisonnable. On regardera à l'avenir, s'il y avait des investissements plus conséquents sur lesquels il faudrait souscrire des emprunts. A partir de là, ce sera un équilibre à respecter entre autofinancement et emprunt.
Aujourd'hui on peut s'y engager mais le sujet n'est pas d'actualité ; ce sera à la prochaine équipe municipale de l'envisager, en fonction de la réforme fiscale, en fonction d'éléments de contrainte budgétaire qui peut-être seront imposés, d'éléments de solidarité qu'il faudra peut-être avoir au niveau intercommunal... Aujourd'hui, nous ne sommes pas à l'abri de ces éléments puisqu'il se peut que la péréquation devienne horizontale et non plus verticale et qu'il se fasse qu'il y ait un élément de solidarité entre les communes. C'est un bien puisque, plus les communes notamment la commune phare (Tourcoing) se porte bien, plus les communes environnantes se porteront bien également. Là aussi, la solidarité doit jouer.

- ***Recettes d'investissement***

Cela s'équilibre. On a affiché 8,6 M€ et si j'ajoute 1 M€ de subvention de la MEL, on arrive à 9,6 M€.
On a un autofinancement prévisionnel de 1,5 M€ chaque année.
On a affiché en 2019 un emprunt de 1,4 M€ mais le compte administratif 2018, qui sera voté au printemps 2019, permettra d'annuler globalement l'emprunt inscrit pour équilibrer notre budget aujourd'hui. Pour 2020 et 2021 ce sont des montants négatifs mais il y a peu d'investissements affichés. Il s'agit simplement d'une prévision très modérée.
En FCTVA, nous avons prévu 700 à 800.000 € en moyenne chaque année.
En cessions immobilières, nous avons inscrit en 2019 un montant de 1,5 M€ notamment pour la construction du Pôle seniors au 377 rue de Lille ; c'est la recette qui nous sera versée normalement au mois de janvier, avant le vote du budget.

Nous arrivons au terme de cette présentation.

Je voudrais remercier l'ensemble des services municipaux pour leur implication dans la construction de ce DOB, notamment les services financiers, Catherine SERAFINI et Sabine KESTELOOT, ainsi que François VERHEECKEN, notre DGS, qui a orchestré cet ensemble, accompagné de Christophe DUMONT, services techniques, et l'ensemble de mes collègues élus au Conseil Municipal, sans oublier Marjorie VAN ENDE qui nous a présenté des slides très animés qui ont permis au public d'avoir un avis beaucoup plus éclairé sur ce DOB.
Je remercie également les Ressources Humaines pour la présentation des effectifs dans ce DOB.

Je vous remercie, Monsieur le Maire ; j'en ai ainsi terminé.

M. LE MAIRE –
Merci, Monsieur BOSSUT.
Je m'associe à vos remerciements adressés aux services parce que c'est toujours un travail important, qui ne s'achève pas avec le DOB. Il y a aussi la préparation budgétaire pour le mois de février.
Je tiens aussi à vous remercier pour le suivi budgétaire et surtout ce débat d'orientations budgétaires qui montre bien la gestion saine que nous avons depuis des années, avec des dépenses de fonctionnement très maîtrisées. C'est un élément important car c'est aussi regarder vers l'avenir et ne pas l'assombrir.
C'est encore un investissement conséquent : 6 M€ chaque année avec une barre à 8 ou 9 M€. Il est vrai que cela intègre le Pôle Ressources mais on continue à investir malgré des baisses de dotations.
C'est aussi un taux d'imposition maintenu depuis plus d'une dizaine d'années. C'était un élément du programme auquel on n'a surtout pas touché.
Enfin une dette contrôlée en faisant en sorte de travailler ensemble pour que l'avenir soit plus serein pour nos finances publiques.

Merci pour cette présentation et j'invite les personnes qui veulent ouvrir le débat à s'exprimer.
Monsieur WABANT.

M. WABANT –
Merci, Monsieur le Maire.
Tout d'abord, je m'associe, à titre personnel et au nom de mon groupe, à l'ensemble des remerciements que vous avez exprimés vis-à-vis du personnel municipal, quel qu'il soit et à quelque titre qu'il soit intervenu dans la préparation de ces documents et dans la gestion de

la Ville au cours de cette année puisque nous sommes en fin d'année, raison pour laquelle on débat des orientations budgétaires des années à venir.

Ces remerciements, bien entendu, sont sincères pour le travail qui a été fait et surtout pour l'engagement pour la Ville. Par contre ils ne changent rien au fait que nous ne pensons pas (j'y reviendrai) que la Commune de Roncq soit au taquet (pour reprendre l'expression de M. BOSSUT) quant à la possibilité de supporter des investissements supplémentaires, ce qui ne sous-entend pas dans ma bouche, bien au contraire, que les agents municipaux soient sous-employés mais ce qui est un moyen de rappeler que l'essentiel des investissements, hormis la phase préparatoire, est ensuite réalisé (sauf erreur) par des entreprises privées et non pas par les employés municipaux et le personnel municipal.
Dire *que l'on est au taquet* me semble un peu rapide.

Ceci étant dit, une autre précision préliminaire.
Nous avions évoqué, pour notre part, lors de l'arrivée au pouvoir de celui qui doit être en train de parler actuellement, notre réticence à l'abandon de la taxe d'habitation, non pas que nous soyons pour plus de taxes en permanence mais parce que nous relevions la difficulté qui était liée à ce que l'on appelle, dans certains milieux, le consentement à l'impôt, ce que M. BOSSUT a appelé fort justement le lien entre le fait d'être contribuable et le fait de participer à l'activité municipale et d'être à la fois acteur et usager des services municipaux.
Je suis tout à fait heureux d'entendre que la disparition de la taxe d'habitation pose aujourd'hui un problème de relation entre les gens et la municipalité, entre les gens et les collectivités territoriales et que ce débat rejoint d'ailleurs, d'une façon différente, le débat que vous avez évoqué tout à l'heure, Monsieur le Maire, sur le problème du bénévolat et de la vie associative ; c'est justement la relation au service public et aux associations qui est posée, relation autre que consommateur.

Ces précisions étant apportées, ce débat d'orientations budgétaires est toujours assez compliqué et d'autant plus aujourd'hui que nous ne sommes que sur une année 2019 et que curieusement (j'y reviendrai) les années 2020 et 2021, bien que le débat porte sur 3 ans, sont assez occultées sous la raison : puisqu'il y a des élections, on ne prévoit rien !
Il me semble que ce n'est pas tout à fait la réalité et qu'il faudra y revenir.

1er point sur les orientations budgétaires.
Je pense que vous avez anticipé l'argumentation que nous développons régulièrement sur le fait d'emprunter. Nous constatons effectivement l'absence d'emprunt et la volonté de rester sur cette absence d'emprunt.

Il faut toutefois constater que l'absence du recours à l'emprunt a conduit à ce que des outils, qui auraient pu être accessibles plus rapidement... Je pense, par exemple, au Pôle Ressources évoqué pour le 14 juillet 2019 si j'ai bien lu et entendu ce qui a été dit. Eh bien, cela aurait pu être réalisé plus rapidement et donc disponible plus rapidement.
Je pense, par exemple, à un autre sujet dont on aura bientôt la décision du Tribunal Administratif : la réfection du 2ème terrain de football de Joël-Bats qui aurait pu, lui aussi, être anticipé. De toute façon quelle que soit la décision, il faudra bien finir par le faire.

Ainsi donc le fait de ne pas avoir utilisé des capacités de financement externe à des taux qui étaient tout à fait satisfaisants (M. BOSSUT a rappelé que, malheureusement, on peut penser qu'ils vont repartir un peu à la hausse) cela constitue à notre sens une erreur qu'il ne faut pas reproduire et qui a conduit à ce que cela génère des difficultés. L'exemple même des difficultés, y compris de dépenses financières plus importantes : le cas de Joël-Bats, que je viens d'évoquer, a conduit, pendant deux années, à verser des subventions extraordinaires pour la délocalisation des entraînements soit à Marcq-en-Baroeul soit au Pôle anciennement Terken, etc., le déménagement régulier d'installations sportives par insuffisance de salles ou l'impossibilité de développement de certaines associations et pas seulement sportives.

Je rappelle aussi que si cet investissement, qui a été important pendant le mandat, a été possible sans emprunt, c'est aussi parce qu'il y a eu des cessions d'actifs régulières qui ont généré cette capacité d'autofinancement.

Dans le budget 2019-2020-2021, ce qui nous interpelle, comme dans les débats que l'on a pu avoir mais de façon particulière, c'est semble-t-il une vision non pas que l'on pourrait qualifier de court terme mais que je qualifierai plutôt de « sans vision » c'est-à-dire de ne se projeter uniquement que sur une situation existante sans vérifier quelle sera cette situation.
C'est notamment le cas d'un certain nombre de sujets qui ont déjà été évoqués, notamment le dimensionnement de l'accueil scolaire, le Pôle Ressources à peine inauguré que l'on s'aperçoit déjà qu'on a été limite dans les surfaces et dans les outils octroyés parce qu'on est à peu près à une utilisation maximale dès le début alors qu'il est supposé évoluer vu le poids de l'investissement, une salle polyvalente qui ne correspond pas forcément aux besoins qui pourraient être ceux des associations mais aussi ceux d'une émancipation culturelle de la Ville.

Donc une vision sur le passé d'une situation figée et on a l'impression qu'il en est de même pour l'avenir parce qu'on sait qu'il y aura un développement prévisible des besoins.

On le sait à travers, par exemple, le vieillissement de la population qui nécessite des besoins en termes de services publics supplémentaires.
Bien entendu, le « site Pergaud » et le magnifique projet qui va y être réalisé –et que nous avons approuvé– ne répondra pas à tous ces besoins. Et ce n'est pas parce que nos anciens, encore valides, auront des accès plus faciles au logement et à un certain nombre d'activités que cela réglera les problèmes de dépendance qui ne sont pas seulement à la charge de l'Etat car ce sont aussi des services à rendre.

Le projet ne fait aucune référence à une augmentation prévisible des habitants. Pourtant il y a des constructions, sauf erreur, dont un certain nombre en cours qui vont conduire à une augmentation prévisible du nombre d'habitants qui, bien entendu, génèreront un certain nombre de besoins qui ne semblent pas être pris en compte aujourd'hui.
Cette augmentation de la population va aussi s'accentuer non seulement par les constructions mais encore par le transfert générationnel. J'évoquais tout à l'heure le site Pergaud. On sait que, dans cette période, le vieillissement de la population roncquoise fait qu'il y a de plus en plus de logements occupés par deux personnes en train de se vider ou de se transférer pour être effectivement occupés par des familles plus nombreuses que celles qui les occupent aujourd'hui ; en effet, les anciens habitants vont essayer de trouver d'autres logements et sont en permanente recherche de logements plus adaptés à leur situation de couple sans doute grands-parents, sans doute grands oncles et grandes tantes mais qui n'ont plus besoin d'un logement aussi grand.

A partir de là, il nous semble que ces prévisions sont connues et doivent être utilisées pour se traduire dans le débat d'orientations budgétaires par une politique plus volontariste et plus anticipatrice sur les investissements, sur le dimensionnement des infrastructures à venir. Au cours du débat que M. DA SILVA a conduit avec les associations notamment sur la recherche et la définition de leurs besoins et j'ai rappelé tout à l'heure les remerciements que j'avais à y participer en tant que représentant de l'opposition, on a entendu un certain nombre d'associations dire : *on sait qu'on va devoir se développer, on sait qu'on aura besoin d'un 3ème terrain voire d'un 4ème, de créneaux supplémentaires dans les salles ou de salles supplémentaires, etc., etc.* Donc un certain nombre de besoins que les associations ne chiffrent bien entendu pas aujourd'hui mais les basent sur la situation actuelle de la population et même pas sur son évolution potentielle. Si on doit investir, il faut effectivement investir avec des prévisions.

Puisqu'on aura plus d'habitants, on aura des besoins en services publics et donc aussi des besoins en personnels pour rendre ces services publics.

Enfin un subventionnement associatif qui soit à la hauteur du fait que ces associations rendront des services ou accueilleront des membres en nombre de plus en plus important.

C'est pour tout cela qu'il nous semble que les prévisions, présentées dans ce débat d'orientations budgétaires pour 2019, sont trop contraintes quand, par exemple, vous dites : *il s'agit de ne pas augmenter de plus de 1,2 % les dépenses de fonctionnement* se référant à d'autres obligations pour d'autres collectivités territoriales mais on sait ce que peut donner le blocage de toute évolution des dépenses publiques à des moments où on donne, entre guillemets, des cadeaux à d'autres et l'incompréhension que cela peut susciter.

Je pense qu'avoir un dogme de 1,2 % alors qu'on reconnaît que les évolutions des subventions et d'un certain nombre de recettes vont en réalité augmenter un peu plus et que l'inflation est de 1,6 – 1,7 ou 1,8 %.... peu importe mais on est à ce niveau. Eh bien cela constitue de mauvais signaux aujourd'hui par rapport aux perspectives de développement de notre Commune.
De même, quand on regarde les documents élaborés qui nous ont été communiqués, la diminution du poids relatif (M. BOSSUT l'a rappelé) de la rémunération du personnel et des services rendus à la population à travers cela.
La diminution du poids relatif des subventions aux associations puisqu'elles sont effectivement stabilisées mais, si on compare aux évolutions des recettes et aux évolutions du global du budget, elles diminuent en pourcentage.
Et donc cela conduit, par exemple, à des risques d'augmentation de tarification ou autres de ce genre.

Nous pensons donc que ce budget est trop restrictif, trop en retrait que ce soit sur le fonctionnement ou sur l'investissement.

Pour 2020-2021 ce qui nous interpelle, c'est le fait de ne rien prévoir.
M. BOSSUT l'a dit, c'est parce qu'il y aura les élections.
Sauf que je viens d'évoquer un certain nombre de points qui sont en discussion aujourd'hui à l'intérieur de la Commune de Roncq notamment sur les infrastructures sportives mais pas seulement. Et que ces points ne peuvent pas supporter de dire que l'on attendra les élections de 2020 pour commencer à envisager de réfléchir à des investissements pour 2021. Nous ne pensons pas que c'est une bonne façon de prévoir l'avenir et nous ne pensons même pas, pour tout dire, que vous êtes dans cette situation-là, c'est-à-dire que vous n'ayez rien prévu. Nous pensons au contraire que le fait de ne pas le montrer, c'est une

fois de plus, comme cela s'est passé pour l'école Pergaud lors des dernières élections, une façon de ne pas afficher des objectifs de création d'infrastructure(s), des objectifs d'investissement mais qui souvent passent aussi par des objectifs de cession d'actif tels que Guy-Drut, Destombes, des espaces verts ici ou là, tels qu'un château ici ou là, tels qu'une ancienne salle polyvalente ici ou là dont les bruits circulent mais qu'on n'avance pas aujourd'hui alors qu'on sait très bien qu'il y aura de telles prévisions et qu'il y a des prévisions en face d'investissements, ce qui est fort heureux d'ailleurs.

Nous pensons que ce budget est trop restrictif, trop restreint et trop timide pour 2019 et qu'il n'est pas très, comment le dire en restant poli et non provocateur, transparent et réaliste pour 2020 et 2021.

M. LE MAIRE –
Merci, Monsieur WABANT
Avant de repasser la parole à M. BOSSUT, je vais reprendre mon propos. Vous avez une vision étroite, Monsieur WABANT, du travail de nos agents. Dire que les travaux sont réalisés par des sociétés extérieures alors qu'un gros travail est fait en amont, c'est donner peu de valeur au travail de nos agents.

Par ailleurs, en vous entendant à l'instant, j'ai l'impression que vous voulez ouvrir toutes les vannes. Ce que nous avons fait depuis 17 ans, c'est de maîtriser les dépenses et on en voit le résultat, on est plutôt vertueux dans cette gestion. Je le répète : vous voulez ouvrir les vannes partout. Depuis des années, que ce soit pour les associations ou le plan de patrimoine, on a toujours fait en sorte que notre gestion financière soit maîtrisée tout au long d'un mandat et soit en prévisions pour les années suivantes.
Pour ma part, je ne suis pas favorable au fait d'ouvrir les vannes !

Quant à l'investissement, il est vrai que nous en faisons... Avec 8 M€ d'investissements cette année, on ne peut pas dire que nous n'avons pas fait d'effort pour investir et nous le faisons selon un programme bien défini et selon un mandat qui a été défini en amont en 2014.

Là où je vous rejoins, c'est sur la taxe d'habitation.
A ce propos, je rappelle que j'ai interpellé le Ministre du budget, Gérard DARMANIN, il y a un an sur la question : qui paie quoi et pourquoi ?... On supprime la taxe d'habitation et demain on ne sait finalement plus pourquoi on paie ou on ne paie pas.

Je vous rejoins donc mais je regrette quand même votre vision d'ouverture des vannes et, surtout, de dépenses à tout-va sans remettre en cause toute la gestion que nous avons assumée depuis des années.
J'aurais une crainte de vous voir aux manettes pour la gestion et le bien-être financier de notre Ville.
Monsieur BOSSUT, je vous en prie.

M. BOSSUT –
Merci, Monsieur le Maire.
Je vais compléter les propos de Monsieur le Maire concernant la présentation du DOB et les années 2019-2020-2021. Au cours de votre intervention, vous avez indiqué que nous n'avions pas fait suffisamment de dépenses de fonctionnement ; du moins l'ai-je compris ainsi. On aurait pu passer outre la limitation de 1,2 %. C'est une règle et on s'est fixé volontairement cette règle.

Monsieur WABANT, je rappelle que la fiscalité dans les budgets municipaux provient des contribuables roncquoises et roncquois. Nous n'avons pas reçu un chèque en blanc, les Roncquois ne nous ont pas dit : *allez-y, dépensez à tout-va* !
Alors qu'aujourd'hui vous entendez ce que demande également la population, c'est une diminution des taxes. On ne va pas faire un dessin ; on subit actuellement trois semaines de conflits, on sait pourquoi. Et à notre niveau, depuis l'année 2002, nous n'avons pas du tout augmenté les taux d'imposition ; nous avons voulu préserver le tissu roncquois, attirer les entreprises parce que si on augmente la taxe foncière comme vous le souhaitez parce que vous demandez d'augmenter les dépenses publiques. Donc si vous augmentez les dépenses de fonctionnement, automatiquement il faut trouver l'argent pour la recette et cette recette provient de l'impôt, et l'impôt c'est le contribuable, ce sont les ménages et les entreprises. Et l'entreprise crée de l'emploi.

Je ne partage pas votre discours, néanmoins je le respecte mais je crois que vous faites fausse route.
L'important aujourd'hui, c'est de pouvoir mailler notre territoire, alléger les charges des entreprises et des commerces. Dieu sait que c'est difficile aujourd'hui mais je pense important de raisonner de cette façon parce que le contribuable regarde ce qu'il va payer à la fin de l'année ou ce qu'on va lui prélever mensuellement au niveau des taxes locales que la Commune de Roncq prélève pour alimenter son budget.
C'est important et on doit avoir ce raisonnement !

Par ailleurs, vous indiquez qu'on aurait pu investir beaucoup plus.
Je rappelle qu'un calendrier est établi, qu'on a besoin de réflexions.
Je rappelle encore 23 M€ d'investissements sur le mandat, 6,1 M€ d'investissements en 2019 ; c'est un des investissements les plus importants depuis 2014. Je crois qu'en la matière il n'y a pas de grief, on doit être fier de nos réalisations. Si on n'a pas mis en place volontairement l'emprunt, comme vous le souhaitez, c'est parce que des projets n'étaient pas aboutis ; les projets doivent mûrir. Aujourd'hui des projets pour 2019 sont en cours de réalisation et d'autres projets vont mûrir qui seront mis en œuvre en 2020-2021 et au-delà. Il faut le temps de la réflexion, de la consultation. Il n'y a pas d'erreur à faire alors que vous voulez construire tous azimuts et y aller avec le « carnet de chèques du contribuable » comme je l'appelle. C'est facile parce que ce n'est pas votre argent.

Or nous, nous sommes responsables des deniers publics ; c'est l'argent du contribuable et on doit le dépenser avec parcimonie.
Voilà la raison pour laquelle je ne me retrouve pas dans vos propos.

M. LE MAIRE –
Autre point que je ne comprends pas. Vous parliez du terrain synthétique. Aujourd'hui, c'est vrai, le club avait nécessité de reconstruire un terrain synthétique au Blanc-Four ce que nous avons fait. Effectivement, la reconstruction de ce terrain a mis du temps car on ne l'a pas réalisé sur le terrain actuel parce qu'il est toujours en expertise.

Aujourd'hui, si je vous écoutais, je refais un terrain au même emplacement et, finalement, expertises et recours en justice, on annule tout et on passe à côté. On était encore sur une expertise il y a un an ; d'autres doivent encore être réalisées mais nous n'en connaissons pas l'échéance.
Aujourd'hui si nous touchions à ce terrain, nous perdrions notre bataille judiciaire.

Franchement jouer avec l'argent public de cette façon, c'est inacceptable et ne peut se faire de cette façon. Il ne faut pas non plus oublier toutes les procédures qui sont mises en place.

M. WABANT –
Je ne joue ni avec les procédures, ni avec l'argent du contribuable. Je ne peux pas admettre qu'on me dise que je suis inconséquent avec l'argent des autres, tel que cela a été dit. D'autant plus que ce n'est pas seulement l'argent des autres puisque je suis aussi contribuable avec comme réalité plus particulière, le fait entre guillemets que je ne suis pas beaucoup usager pour des raisons différentes. Peu importe, je suis contribuable et je suis

contribuable volontaire puisque j'ai choisi de venir à Roncq pour investir et créer de l'emploi. De ce point de vue, je pense que les leçons peuvent peut-être rester là où elles sont.

Ceci étant, je n'ai pas dit qu'il fallait dépenser tous azimuts ; j'ai dit qu'on pouvait peut-être être plus proactif par rapport à des évolutions dont on connaît la pertinence et la prévisibilité au moins partielle. C'est tout ce que j'ai dit. Et qu'à partir de là, il était effectivement possible de faire peut-être un peu plus et sans doute un peu mieux. Ce n'est pas ouvrir les vannes sans aucun contrôle ; c'est juste -entre guillemets- pour reprendre le message que d'aucuns ont envoyé à notre cher Président : desserrer un peu l'étreinte.
C'est dans cet esprit que nous sommes.

Et quand je dis qu'on aurait pu aller plus vite sur Joël-Bats ; je n'ai pas dit qu'il fallait reconstruire sur le terrain actuel.
Sachant que de toute façon il y avait une expertise en cours et un procès, sachant que sans doute on aura besoin d'un troisième terrain, j'ai dit qu'on aurait pu accélérer la construction du 2ème plus tôt en sachant que, de toute façon, le 3ème se ferait quel que soit le résultat du procès. C'est ce que l'on vous a dit il y a deux ans et demi et c'est ce que je rappelais simplement aujourd'hui.

Mais il est évident que ce n'est pas moi qui vais vous dire de commencer à démolir le sujet qui est soumis à expertise tant que l'expert n'a pas fini son travail. C'est une évidence que je n'aurais jamais osé émettre sinon j'aurais perdu mon mandat d'avocat et non pas de Conseiller Municipal.

M. LE MAIRE –
S'il faut reconstruire ailleurs, il faut voir si l'on touche aux terres agricoles. Peut-être le feriez-vous mais ce n'est pas ma volonté.

Faut-il travailler sur d'autres projets ?
Je pense qu'à Roncq l'investissement est conséquent ; on est ambitieux. Or dans votre discours, je n'ai pas l'impression de me retrouver à Roncq mais ailleurs et que vous faites abstraction de tout ce qui a été fait depuis des années. C'est un peu dommage.

Quand nous rencontrons les gens, ils nous disent être contents de vivre à Roncq. Des gens vivent à la périphérie de Roncq et disent qu'ils aimeraient y venir parce qu'il y a une bonne gestion.

On continuera à gérer notre Ville de façon à ne pas compromettre l'avenir mais surtout à travailler ensemble pour construire demain pour nos enfants. On doit aussi penser à nos enfants et ne pas dire : *je vais emprunter 2 ou 3 M€ pour faire plaisir à tout le monde...* Et finalement ce n'est pas nous qui allons payer mais nos enfants.

Soyez donc plutôt un bon gestionnaire pour notre bien et le bien-être de nos enfants en faisant en sorte que la Ville soit gérée comme elle l'est actuellement ; je ne pense pas que les gens n'en soient pas satisfaits. Il y a certainement des choses à revoir sur certains points mais je crois, à 90 %, que la gestion communale est très bonne.

Monsieur DA SILVA, je vous en prie.

M. DA SILVA –
Merci, Monsieur le Maire.
Je voudrais juste préciser qu'après concertation et étude avec le club, deux terrains synthétiques leur sont suffisants et ils n'ont pas besoin d'un troisième. C'est leur demande et leur souhait.

M. LE MAIRE –
Monsieur GILME, nous vous écoutons.

M. GILME –
Merci, Monsieur le Maire.
Ce soir nous discutons d'un débat d'orientations budgétaires et quand j'écoute votre intervention, en fait vous avez lu un texte littéraire, vous avez énuméré des points, pour moi vous avez fait de la politique politicienne c'est-à-dire un ensemble de promesses mais je n'ai entendu aucun chiffre.
Je me suis dit au départ que j'allais peut-être cocher mais je n'ai rien eu à cocher.
Ce n'étaient que des paroles ; il n'y avait pas de fond derrière, pas de chiffrage... Je ne sais pas comment on peut faire encore cela aujourd'hui lorsqu'on voit ce qui se passe et lorsqu'on voit ce que nous, nous avons réussi au niveau de la Ville et ce que nous continuons à faire, les comptes que nous pouvons présenter et leur équilibre.

Je veux bien ; demain vous prenez les comptes en main, vous empruntez, vous réalisez toutes les promesses mais, après, il y a bien des remboursements et il faut en avoir conscience. Il y a des générations derrière.

Sincèrement ce que vous venez d'énumérer, c'est de la politique politicienne, à savoir : j'énumère littérairement des choses sans fond, sans chiffrage, sans rien.
Arrêtons de faire cela !

M. LE MAIRE –
« Demain on rase gratis » ... Il faut arrêter.
Monsieur WABANT, je ne comprends pas.
A quelques mois des élections, c'est une posture que vous voulez sans doute prendre mais je ne pense pas que ce soit la bonne.

M. WABANT –
Que vous ne compreniez pas, sans doute me suis-je mal exprimé.
Comme c'était trop littéraire, sans doute me suis-je encore mal exprimé.

Pour rassurer M. GILME :

1. On sait compter.
2. On sait ce que l'on fait.
3. Quand on est sur un débat d'orientations budgétaires, on définit des orientations qui ne sont pas forcément chiffrées.
4. Quand vous verrez le budget 2019 qu'on vous soumettra, effectivement ce que l'on dit aujourd'hui sera concrétisé dans nos propositions de budget 2019.

M. BOSSUT –
Un DOB se chiffre, Monsieur, et on ne fait pas une dissertation philosophique ce soir, on chiffre.

M. LE MAIRE –
Et c'était très bien détaillé, Monsieur BOSSUT.
Sans autre demande d'intervention, je clos le débat.
Merci, Monsieur BOSSUT.

1.13 - BUDGET 2019 - Section d'investissement - Autorisation spéciale

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), selon lesquelles :
« Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits

ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Comme le budget ne sera pas présenté au Conseil Municipal avant le 1er janvier 2019 et que certaines dépenses doivent être engagées sans attendre alors qu'elles ne font pas l'objet de reports, Monsieur le Maire :

- *Sollicite l'autorisation prévue par l'article susvisé du C.G.C.T.*
- *Propose d'ouvrir les crédits aux chapitres* ***20, 21 et 23*** *pour un montant total de* ***695.000 €*** *selon l'affectation suivante et dans la limite des 25 % de crédits votés de l'année N-1 par chapitre toutes étapes budgétaires confondues (BP/BS/DMs)*

Chapitre	Article	S/Fonction	Opération	Nature de la dépense	Montant
20				**Immobilisations incorporelles**	**35 000**
	2031	**020**	-	Frais d'études	15 000
	2033	**020**		Frais d'insertion	5 000
	2051	**020**	-	Concessions et droits similaires	15 000
21				**Immobilisations corporelles**	**360 000**
	21312	211	-	Bâtiments scolaires	100 000
	21318	020	-	Autres bâtiments publics	200 000
	21538	020	-	Autres réseaux	50 000
	2183	020	-	Matériels de bureau et informatique	10 000
23				**Immobilisations en cours**	**300 000**
	2313	020	916*	Constructions en cours	300 000
				TOTAL	**695.000**

* pôle de ressources associatives et culturelles

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 3 décembre 2018.

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, je vous en prie.

M. BOSSUT –

Etant donné que le budget sera voté début février 2019 et dans l'attente de l'affectation des crédits, pour démarrer justement différentes études et différents programmes, on vous propose, par autorisation spéciale, de pouvoir lancer dès janvier 2019 certains programmes d'investissements, de solliciter l'autorisation prévue à l'article du Code des Communes d'ouvrir des crédits aux chapitres repris dans le tableau projeté pour un montant de 695.000 € toujours dans la limite de 25 % des crédits votés l'année précédente.

Pour information, les constructions en cours concernent notamment le Pôle Ressources Associatives et Culturelles qui verra le jour à l'été 2019.

Je pense qu'on fait preuve de réactivité.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BOSSUT.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur WABANT.

M. WABANT –

Ce n'est pas une question mais, pour reprendre l'expression de M. GILME, on serait inconséquent si, après avoir dit ce que j'ai dit sur la nécessité de prévoir et d'anticiper, on vous interdisait, entre guillemets, par un quelconque moyen d'entamer les dépenses sur le budget 2019.

Je voudrais simplement rappeler qu'il fut un temps, les budgets étaient votés avant la fin de l'année et c'était sans doute lié au fait qu'il y avait un peu plus de Conseils Municipaux et c'est dommage de devoir procéder ainsi. Mais bien entendu nous voterons cette délibération.

M. BOSSUT –

Un calendrier a été établi. On s'est organisé et il n'y a pas de bouleversement dans l'organisation des Conseils Municipaux mais simplement un changement de date. Ce n'est pas gênant. Vous êtes là ce soir pour voter et vous êtes là aussi pour remplir vos obligations.

M. LE MAIRE –

Ce calendrier est établi avec la majorité et les services. Je les salue parce que ce n'est pas si simple de faire un budget. Je n'aime pas la remise en cause de calendriers établis qui ne nous empêchent pas de fonctionner.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.14 - CONVENTION INTERCOMMUNALE ENTRE LES VILLES DE NEUVILLE-en-FERRAIN, RONCQ ET TOURCOING PORTANT CREATION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE EN VUE DE L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION MUTUALISEE DES REPAS SCOLAIRES - Avenant n° 4

Les Villes de Neuville-en-Ferrain, de Roncq et de Tourcoing se sont engagées en janvier 2017 (délibération n°15/12/2016/66) par convention dans une « entente intercommunale » portant sur la mutualisation de la production des repas scolaires.

Cette convention prévoit dans son article 3.6 que les investissements nécessaires à l'amélioration de l'outil de production soient réalisés en commun, chacune des villes participant financièrement au prorata des volumes de production à son bénéfice.

Il est nécessaire d'établir un avenant à la convention pour préciser les montants à verser par Roncq et Neuville-en-Ferrain à Tourcoing au titre des investissements réalisés sur l'exercice 2018.

L'ensemble de ces éléments a été présenté et validé en Conférence Intercommunale réunie le 21 novembre 2017.

Investissements réalisés en 2018 - Subvention d'équipement					
	MONTANT HT	TOTAL HT	TOURCOING	RONCQ	NEUVILLE EN FERRAIN
Prorata			68,47 %	17,25%	14,28%
Vario Cooking center	57.211,04 €	75.286,80 €	51.548,87 €	12.986,97€	10.750,96 €
Dosipack	18.075,76 €				

Aussi, l'avenant à la convention dispose par délibération que la Ville de Tourcoing perçoit une subvention de :

- ***12.986,97 € versée par la Ville de Roncq.***
- *10.750,96 € versée par la Ville de Neuville-en-Ferrain.*

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- *d'autoriser Monsieur le Maire de Roncq à signer l'avenant n°4 de la convention de l'entente intercommunale portant mutualisation de la production des repas scolaires (projet joint en annexe) ;*
- *d'acter le montant de la participation d'équipement de la Ville de RONCQ pour l'année 2018 à 12.986,97 €*

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 3 décembre 2018.

M. LE MAIRE –

Monsieur GILME, nous vous écoutons pour quatre délibérations.

M. GILME –

Merci, Monsieur le Maire.

Avant d'aborder l'aspect technique des délibérations de ce jour, je tenais à faire un bilan qualitatif de l'Entente Intercommunale entre Tourcoing, Neuville-en-Ferrain et notre Ville de Roncq concernant la restauration scolaire.

Nous pouvons nous féliciter de plusieurs points :

- Tout d'abord le nombre d'appels pour réclamation a fortement chuté et est parfois nul. Cela concerne essentiellement des soucis de quantité et non plus des soucis de qualité.

- Nous pouvons ainsi féliciter les services de la Ville de Roncq pour le travail effectué en collaboration avec Tourcoing et surtout pour l'exigence que nous avons eue, qui a permis avec la cuisine centrale de Tourcoing de continuer à faire évoluer son niveau de qualité.
- Une première a été réalisée en proposant aux enfants des menus concoctés par un restaurateur de grand renom, Nicolas POURCHERESSE. Cette initiative va être renouvelée mais sous une forme différente, permettant de mieux concilier les aspects techniques d'un repas étoilé à l'aspect quantitatif. Il reste important de continuer à faire découvrir aux enfants de nouveaux goûts mais aussi une approche visuelle différente de l'assiette.
- Enfin il a été acté, lors de la dernière conférence, une volonté commune des trois villes de continuer à développer le recours à l'approvisionnement bio et local et l'une des premières conséquences de ce choix est l'obtention du label « restauration collective niveau 1 » c'est-à-dire l'atteinte de 20 % de denrées locales, et ce label est décerné par la MEL.

Concernant la délibération, le plan d'investissement présenté et adopté par les membres de l'Entente lors de la Conférence Intercommunale du 21 novembre 2017 a validé une dépense d'investissement pour 2018 concernant un vario cooking et un dosipack réalisée à hauteur de 75.286,80 € fixant la participation de la Ville de Roncq à 12.990,97 € soit 17,25 %.
Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur GILME.
Sans demande d'intervention, je vous remercie pour le travail de suivi fait avec les élus et l'Entente Intercommunale. Il est vrai qu'on a progressé ; je remercie aussi tous les services qui contribuent à cette relation entre les villes et surtout la remontée de problèmes et les solutions pour accompagner cette entente.

Je porte aux voix. Qui est pour ?
UNANIMITE, je vous remercie.

1.15 - CONVENTION INTERCOMMUNALE ENTRE LES VILLES DE NEUVILLE-en-FERRAIN, RONCQ ET TOURCOING PORTANT CREATION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE EN VUE DE L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION MUTUALISEE DES REPAS SCOLAIRES - Avenant n° 5

Les Villes de Neuville-en-Ferrain, de Roncq et de Tourcoing se sont engagées en janvier 2017 (délibération n°15/12/2016/66) par convention dans une « entente intercommunale » portant sur la mutualisation de la production des repas scolaires.

Le principe de mutualisation des moyens étant fondé sur le partage des risques entre les trois villes de l'Entente, les Villes de Neuville-en-Ferrain et de Roncq versent annuellement une participation de fonctionnement établie sur le volume prévisionnel des repas à produire de l'année N+1 valorisée par le coût de production réel constaté l'année N-1, majoré d'un coefficient de correction adopté en Conférence.
Un versement de régularisation intervient au plus tard au 31 octobre de l'année N+1 pour corriger ce calcul depuis le calcul du coût réel de production constaté et de frais de gestion supportés par chacune des communes au titre de la mutualisation.

Le présent avenant joint en annexe a pour objet de définir :

- *le montant de la participation versée par les Villes de Roncq et de Neuville-en-Ferrain à la Ville de Tourcoing pour l'année 2019 ;*
- *le montant de la participation pour les dépenses d'investissement pour l'année 2019.*

1/ - Participation de fonctionnement 2019

Chaque année, il est procédé au calcul des participations pour l'année N+1 (ici 2019), présenté par une délibération d'avenant à la convention à adopter dans les mêmes termes par chacune des villes, et entériné préalablement par les membres de la Conférence Intercommunale.

Le montant de la participation est établi conformément à l'article 1.6.3.b de la convention, à savoir :

*Effectifs prévisionnels de l'année N+1 x le coût de revient de production réel des repas de l'année N-1 corrigé d'un coefficient de correction**

**coefficient de correction = taux validé par la Conférence Intercommunale pour tenir compte de toute décision ayant un impact sur le coût de revient de production (introduction de produits bio, révision du plan alimentaire, inflation, évolution de la masse salariale, des méthodes de travail, ...)*

Le montant de la participation des communes pour l'année 2019 est évalué à :

- *520.000 € pour Roncq, donnant lieu à 4 versements de 130.000 € ;*
- *450.000 € pour Neuville-en-Ferrain, donnant lieu à 4 versements de 112.500 €*

L'échéancier des versements est prévu à l'article 1.6.2 de la convention (première quinzaine des mois de février, mai, août et novembre).

Le solde étant intégré au calcul du versement de régularisation de l'année suivante.

2/ - Montant des versements des Villes de Roncq et de Neuville-en-Ferrain à la Ville de Tourcoing pour les dépenses d'investissement prévues pour l'année 2019

Le plan pluriannuel d'investissements 2019 prévoit l'acquisition d'équipements nécessaires à l'amélioration de l'outil de production.

La convention prévoit en son article 3.6 que les investissements validés soient réalisés en commun, chacune des villes participant financièrement au prorata des volumes de production à son bénéfice.

Il est nécessaire d'établir un avenant à la convention, adopté dans les mêmes termes par les trois communes, pour préciser les montants prévisionnels à verser par les communes de Roncq et Neuville-en-Ferrain à la Ville de Tourcoing au titre des investissements à réaliser sur l'exercice 2019.

L'ensemble de ces éléments a été présenté et validé lors de la Conférence Intercommunale réunie le 10 octobre 2018.

Investissements prévisionnels 2019 - Subvention d'équipement					
	MONTANT HT	TOTAL HT	TOURCOING	RONCQ	NEUVILLE EN FERRAIN
Prorata			67,73 %	17,22 %	15,05 %
Cuiseur refroidisseur	38.000 €	73.000 €	49.442,90 €	12.570,60 €	10.986,50 €
Cuve mélange à froid	35.000 €				

Aussi, l'avenant à la convention dispose par délibération que la Ville de Tourcoing perçoit une subvention de :

- *12.570,60 € versée par la Ville de Roncq.*
- *10.986,50 € versée par la Ville de Neuville-en-Ferrain.*

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- *d'autoriser Monsieur le Maire de Roncq à signer l'avenant n°5 de la convention de l'entente intercommunale portant mutualisation de la production des repas scolaires (projet joint en annexe) ;*
- *d'acter le montant de la participation de la Ville de Roncq pour l'année 2019 à 520.000 € versé en 4 échéances ;*
- *d'acter le montant de la participation d'équipement de la Ville de Roncq pour l'année 2019 à 12.570,60 €*

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 3 décembre 2018.

M. LE MAIRE –

Monsieur GILME, je vous en prie.

M. GILME –

Cette deuxième délibération concerne toujours la restauration scolaire mais sur l'exercice 2019 et tout d'abord le montant du versement de Roncq à la Ville de Tourcoing pour l'année 2019.

Un petit rappel rapide du calcul : effectif prévisionnel N+1 x le coût de production réel constaté N-1 sur lequel on applique un coefficient de correction.
Nous avons opté pour un coefficient de correction prenant en compte les variations importantes des denrées sur ce premier trimestre 2018 soit 3 % ce qui donne une contribution de la Ville de Roncq de 524.915 € qui a été arrondie à 520.000 € soit 4 versements de 130.000 € (février, mai, août, novembre).

Ensuite au même titre que la délibération précédente, nous allons voter pour les investissements 2019.
Le plan d'investissement présenté et adopté par les membres de l'Entente de la Conférence Intercommunale du 10 octobre 2018 prévoit une dépense d'investissement de l'ordre de 73.000 € concernant un cuiseur refroidisseur et une cuve mélange à froid fixant la participation de la Ville de Roncq à 12.570,60 € soit 17,22 %.

M. LE MAIRE –
Merci, Monsieur GILME.
Sans question, ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?
UNANIMITE, je vous remercie.

1.16 - ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE - Convention de financement des Obligations de Service Public (OSP) AVEC LA SCIC KALEIDE - 1er acompte provisionnel pour l'année 2019 - Avenant n° 13

Par délibération en date du 18 décembre 2012 (délibération n°18/12/2012/53), notre assemblée délibérante a posé un nouveau socle juridique concernant l'accueil de la petite enfance sur notre territoire roncquois, en le qualifiant de Service d'Intérêt Economique Général (S.I.E.G), en mandatant l'association Service des Familles (devenue SCIC KALÉIDE depuis le 1er octobre 2013) et en autorisant la conclusion avec cette structure d'une convention de financement des Obligations de Service Public (O.S.P) et ce, pour une période de dix années (2013/2022).

La convention de financement des Obligations de Service Public (O.S.P), stipule :

- *qu'en contrepartie des Obligations de Service Public :*
  - *55 places (berceaux) en accueils collectifs (Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants - EAJE) ;*
  - *27 places en accueil familial (crèche familiale) ;*
  - *Animation d'un Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M) ;*
  - *Développement de la parentalité ; ....*
- *la Commune s'engage à compenser les charges nettes, celles-ci étant notamment issues de la totalité des charges d'exploitation diminuées des participations des familles et de la Prestation de Service Ordinaire (P.S.O) versée directement par la C.A.F.*

A ce titre, il nous appartient chaque année de nous prononcer sur le préfinancement provisionnel alloué à la SCIC « KALÉIDE » pour la gestion de l'activité « petite enfance ».

Concernant l'année 2019, il vous est proposé d'émettre un avis favorable sur un 1er acompte provisionnel (subventionnement) d'un montant de ***540 000 €****, payable sous forme de deux versements de 270 000 € chacun. Après analyse des documents budgétaires fournis par la SCIC KALÉIDE, notre assemblée délibérante sera amenée à se prononcer sur le solde de ce subventionnement lors d'un prochain Conseil Municipal courant 1er semestre 2019.*

Ce 1er préfinancement provisionnel municipal sera ainsi intégré dans un avenant n°13 à la convention de financement des Obligations de Service Public et fera l'objet des modalités de versement (à KALÉIDE) repris ci-après :

- *270 000 € la 2ème quinzaine du mois de janvier 2019,*
- *270 000 € la 2ème quinzaine du mois d'avril 2019.*

L'assemblée délibérante autorise, par le présent acte, le Maire à signer l'avenant susvisé (projet joint en annexe).

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 3 décembre 2018.

M. LE MAIRE –

Monsieur GILME, je vous en prie.

M. GILME –

Merci, Monsieur le Maire.

Pour rappel, avec la SCIC Kaléide nous avons une convention de financement des obligations de service public pour 10 ans. Ainsi la Ville doit se prononcer sur le préfinancement provisionnel alloué à la SCIC Kaléide pour la gestion des activités de la Petite Enfance.

Nous proposons donc deux acomptes provisionnels pour un montant total de 540.000 € :
Le premier acompte de 270.000 € sera versé sur la 2ème quinzaine du mois de janvier.
Le deuxième acompte de 270.000 € sur la 2ème quinzaine du mois d'avril.
Et le solde de la participation de la Ville sera soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante lors du prochain Conseil Municipal.

Enfin, très prochainement, nous attendons un retour de Kaléide sur son budget 2019 sachant que nous avons fixé une exigence identique à celle que nous nous appliquons, à

savoir une maîtrise des charges mais aussi une réflexion permanente sur de nouvelles façons de réaliser les prestations.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur GILME.

Sans demande particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie

1.17 - METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL) - Approbation du Conseil Municipal du rapport de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) sur le transfert de charges lié à la prise des compétences Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations (GEMAPI) et Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) - Avis du Conseil Municipal

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation de la charge financière nette des compétences transférées des communes à la Métropole Européenne de Lille (MEL).

L'évaluation a été réalisée par les services de la MEL sur la base des questionnaires collectés auprès des communes et des données recueillies auprès des syndicats, et conformément à la méthodologie adoptée par la CLECT du 20 mars 2015.

La CLECT s'est réunie le 24 septembre 2018 pour examiner la valorisation des transferts de charges liés :

- *à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,*
- *au schéma d'aménagement et de gestion des eaux.*

Le rapport, approuvé à la majorité des membres de la commission et qui est joint en annexe à la présente délibération, permet de déterminer la charge nette induite par les compétences GEMAPI et SAGE. Conformément au rapport de la CLECT, aucune charge nette ne sera déduite de l'attribution de compensation versée à la Ville de Roncq au titre de ces compétences.

Il vous est donc demandé d'approuver le présent rapport de la CLECT et la valorisation des transferts de charges à la MEL.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 3 décembre 2018.

M. LE MAIRE –

Monsieur GILME, nous vous écoutons concernant la CLETC et la GEMAPI.

M. GILME –

En date du 24 septembre 2018, la CLETC a examiné la valorisation des transferts de charges liés à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) mais aussi au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Le rapport a été approuvé à la majorité des membres de la commission. La Ville de Roncq relève du Syndicat mixte de l'USAN et je vous propose, Monsieur le Maire, d'en dire quelques mots.

M. LE MAIRE –

En effet pour reprendre un peu l'historique par rapport à l'USAN, puis la loi GEMAPI et la prise en compétence de la MEL.
Depuis quelques années et surtout depuis le 1er janvier 2018, la MEL a pris la compétence de la gestion et l'organisation des cours d'eau et leur entretien.
Dans une première étape, ils ont continué à travailler avec l'USAN : 2 contrats de 6 mois pour une gestion en 2018 toujours assurée par l'USAN. Auparavant nous étions au SIABNA, syndicat qui regroupait 5 communes alentours et qui nous permettait une gestion communale. On a décidé de partir à l'USAN parce que ce syndicat avait des compétences techniques mais aussi administratives pour gérer ces cours d'eau.

Puis la Loi GEMAPI est arrivée et nous avons de suite sollicité la MEL pour lui demander : *comment allez-vous gérer demain les cours d'eau ?*
Notre volonté est d'avoir une gestion complète comme auparavant et des projets pour l'aménagement des berges de ces cours d'eau.

Il y a eu des échanges d'abord entre les villes et la MEL, entre l'USAN et la MEL dernièrement.
Un accord a été trouvé entre la MEL et l'USAN pour que la compétence soit prise complètement par la MEL et que l'USAN n'intervienne plus. Une réunion est prévue le 21 décembre pour le retrait de l'USAN des villes de la MEL ; ensuite cette compétence sera reprise complètement par la MEL dans sa gestion tant administrative que technique.

Cette compétence nécessitait, quand on était au SIABNA, une subvention de la Ville de Roncq à hauteur de 25.000 €.
Quand nous avons opté pour l'USAN, dans les caisses du SIABNA il y avait des sommes importantes qui nous permettaient une gestion par l'USAN en prenant sur des projets qui

avaient été annulés. Cela nous a permis de ne pas verser de subvention ou de ne pas demander cet impôt aux différents riverains, comme dans les autres villes.

La CLETC s'est réunie et, suite à des échanges avec le Vice-Président, M. LEPRETRE, la question a été posée : *va-t-on demander aux collectivités et surtout au bassin versant (comme à Roncq) une reprise et, finalement, une subvention qui serait soit une baisse de dotation de la MEL, soit un versement que l'on pourrait faire chaque année ?*
Le Vice-Président, M. LEPRETRE, a aussitôt coupé court en disant que l'on ne demandera pas aux villes, membres de syndicats ou de l'USAN, de compléter et, finalement, ce sera dans le pot commun de la MEL, ce qui permettra de réclamer (ce qui était proposé à la CLETC) zéro euro aux collectivités puisque repris dans la gestion courante de la MEL.

Je les félicite pour cet effort qui permettra aussi d'avoir une cohérence de territoire sur la gestion de cette loi GEMAPI.

Monsieur GILME, souhaitez-vous ré intervenir ?

M. GILME –
Je confirme simplement qu'il n'y a pas d'incidence sur l'attribution compensatoire versée à la Ville de Roncq puisque la charge de ces politiques est intégrée au budget de la MEL sans compensation.

M. LE MAIRE –
Sans question, ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?
UNANIMITE, merci. Je transmettrai à la MEL cette unanimité.

1.18 - FERMETURE DE L'ECOLE MATERNELLE ELSA TRIOLET - Désaffectation préalable des locaux à usage scolaire

Dès 2014, la Ville de Roncq a porté son attention sur le patrimoine scolaire afin d'optimiser les coûts et proposer à sa population un plan de reconstruction et de rénovation de ces établissements scolaires.

En parallèle, l'Éducation Nationale a souhaité rationnaliser ses dépenses.

À la rentrée scolaire 2017/2018, l'Éducation Nationale a fermé les deux postes du groupe scolaire Neruda - Triolet, soit en l'occurrence les deux classes de Elsa Triolet.

La Ville avait anticipé ce mouvement par la rénovation et l'extension de l'école maternelle Pauline Kergomard. Les travaux ont été achevés pour la rentrée de septembre 2017. Les élèves de l'école Elsa Triolet ont été accueillis à l'école Pauline Kergomard.

Dans le cadre d'une fermeture d'école, il existe une procédure administrative dont les formalités sont mentionnées par la circulaire interministérielle du 25 août 1995 relative à la désaffectation des biens des écoles élémentaires et maternelles publiques.

La Ville a présenté une demande à la Préfecture du Nord en date du 27 juillet 2018.
Suivant le courrier du 18 octobre 2018, précédé de l'approbation de la Rectrice d'Académie appelée à apprécier l'incidence de la mesure (courrier du 11 octobre 2018), la Préfecture du Nord a émis un avis favorable.

Il est donc proposé au Conseil municipal de décider de la désaffectation de l'école Elsa Triolet à compter du 15 décembre 2018.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 3 décembre 2018.

M. LE MAIRE –

Monsieur TELLIER, je vous en prie.

M. TELLIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération, qui vous est proposée, concerne la désaffectation officielle de cet établissement scolaire sachant que cette décision arrive au terme d'une réflexion sur une redistribution de notre patrimoine scolaire qui, conjointement avec l'Education Nationale, a conduit à prendre la décision d'un regroupement sur l'école Neruda qui vient d'être l'objet d'une réhabilitation. Désormais nous possédons un groupe scolaire et il n'y a donc plus de raison de garder ces bâtiments puisque l'ensemble du personnel enseignant a été rapatrié à la rentrée dernière sur le site Neruda.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des questions ?

Monsieur WABANT.

M. WABANT –

Bien qu'il s'agisse d'une décision en apparence purement administrative, notre groupe a décidé de ne pas voter cette délibération au motif que j'évoquais tout à l'heure : il ne faut pas injurier l'avenir. Des logements vont être construits, des enfants risquent d'avoir besoin d'établissements scolaires et ne pas forcément voir comme agréable de devoir se déplacer

en voiture ou autrement pour se rendre jusqu'à un établissement scolaire alors qu'il y en a un proche. Il nous semble qu'il est possible aujourd'hui encore d'attendre un peu et de réserver cette décision pour permettre, le cas échéant, de les réutiliser si le besoin s'en faisait sentir.

M. LE MAIRE –

Nous avons déjà dit et répété qu'il y avait suffisamment de surface libre encore dans nos écoles actuelles. Quant à l'avenir, je ne peux pas dire si les familles qui viendront auront 3 ou 4 enfants, ni leur âge. Toutefois, aujourd'hui nous savons accueillir les enfants dans des conditions tout à fait exemplaires. Nous avons tout à fait la capacité de répondre à une demande dans les différentes écoles de Roncq.

Dans ce domaine, je ne pense pas qu'il y ait problème.

Monsieur TELLIER, souhaitez-vous intervenir ?

M. TELLIER –

Ecoutez, moi non plus je n'aime pas tellement les chiffres ; je suis un vrai littéraire.

Mais à ce propos, je pense que c'est une question de bon sens.

Il n'y a pas d'engagement financier. On a un bâtiment aujourd'hui désaffecté. Pourquoi voulez-vous que l'on garde un bâtiment en l'état ?

J'avoue que je ne comprends pas parce que, ni vous, ni moi, n'avons une quelconque maîtrise sur la fécondité roncquoise et heureusement. A partir de là, on est de toute façon sur des hypothèses tangibles.

Comme l'a dit Monsieur le Maire parce que de temps en temps quand même, Monsieur WABANT, il nous arrive de réfléchir : on a effectivement anticipé sur l'ensemble des rénovations c'est-à-dire que, dans chaque rénovation d'école, il y a un volant disponible pour accueillir une classe.

Une classe, je le rappelle quand même, pour nous c'est un peu moins de 30 élèves.

Pour l'Inspection de l'Education Nationale, visiblement c'est un peu plus de 30.

Mais on a largement de quoi prévoir « au cas où ».

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur TELLIER.

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

Pour une fois, Monsieur WABANT, qu'à vos yeux on respecte la loi qui est de voter à des moments différents la désaffectation et l'aliénation, vous n'allez pas nous le reprocher alors que vous nous l'avez reproché dans le courant de l'année. Pour l'aliénation, on n'a pas encore de projet suffisant pour la définir.

On respecte la loi : ce n'est plus utilisé, il y a donc une désaffectation des bâtiments.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur PETILLON.

Monsieur WABANT.

M. WABANT –

Je note simplement que vous reconnaissez ne pas avoir respecté la loi à d'autres moments.

Ceci étant, il ne s'agit pas de dire qu'aujourd'hui il n'y a pas de surface disponible suffisante.

Il ne s'agit pas de faire des tableaux chiffrés, n'en déplaise à M. GILME, sur la fécondité des couples roncquois, y compris ceux qui ne sont pas encore roncquois.

Il s'agit simplement de réserver une possibilité liée au fait que des informations circulent, notamment sur l'espace Actival 2 il y aurait des familles auxquelles on dirait : *de toute façon, vous ne pouvez pas aller vous inscrire au groupe du Lierre, vous devrez aller au Blanc-Four*, ce qui n'est peut-être pas le choix le plus judicieux.

Voilà pourquoi on supposait que cette réserve pouvait être conservée une année de plus avant d'être désaffectée.

M. LE MAIRE –

Je vais laisser la parole à M. TELLIER mais, pour l'instant, on n'a pas revu la carte scolaire et, à ce jour, il n'a pas été dit à quiconque d'aller d'un côté ou de l'autre. On le fera de façon intelligente pour bien répartir les effectifs et faire en sorte que les Roncquois s'y retrouvent par rapport à la distance aux écoles.

M. TELLIER –

Juste un mot ; je demanderai à M. VERHEECKEN de bien vouloir vérifier que je ne signe pas, à mon propre insu, des courriers invitant les parents à aller inscrire leurs enfants au Blanc-Four. On ne sait jamais par les temps qui courent, et je demande votre vigilance.

M. LE MAIRE –

On sera vigilant !

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour ..... « Ensemble pour Roncq »

Contre ..... « Roncq Avenir »

1.19 - ECOLE PRIMAIRE PABLO NERUDA - Dégradation mettant en défaut la sécurité incendie - Facturation de la réparation

Au cours de l'année scolaire 2017/2018, la Ville de Roncq a entrepris la rénovation des locaux scolaires de l'école primaire Pablo Neruda (+/- 1 ,5 millions d'euros de dépenses pour ce site scolaire). L'équipe enseignante a réintégré l'école à la rentrée de septembre 2018.

Lors de la visite d'étonnement (visite de l'école avec la directrice, les élus et les techniciens de la commune), organisée le lundi 8 octobre 2018, il a été constaté la pose de panneaux de bois devant les fenêtres d'une classe située à l'étage. Ces travaux ont été entrepris à l'initiative d'un enseignant sans concertation avec la Ville, propriétaire des lieux.

Il s'avère que tout percement entrepris dans les châssis ayant une vocation pare-flamme ou coupe-feu rend cet équipement impropre à son utilisation prévue initialement. Afin de revenir aux normes de sécurité, un devis a été sollicité auprès d'une entreprise, afin de rétablir les propriétés coupe-feu de l'équipement. Le montant de la réparation s'élève à 665,36 € HT.

La Ville de Roncq ne pouvant pas assurer seule le paiement de cette réparation a interpellé les services de l'Éducation Nationale. L'Inspecteur de l'Education Nationale ayant sollicité une remise gracieuse, il a été convenu que les frais seraient partagés entre l'enseignant et la Ville.

Au regard de ces éléments, un titre de recette d'un montant de 332,68 € sera émis à l'encontre de l'enseignant, Monsieur Damien IMBERT.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 3 décembre 2018.

M. LE MAIRE –

Monsieur TELLIER, je vous en prie ;

M. TELLIER –

J'avoue que c'est une délibération un peu étonnante qui va vous être présentée ce soir. C'est une délibération que je n'aurais pas souhaité devoir présenter puisqu'il s'agit en réalité d'établir, devant le Conseil Municipal, le montant d'un préjudice qui a été commis juste après la rénovation de l'école Neruda dont on vient de parler.

Je n'ai pas envie de rentrer dans le détail parce que je ne suis pas sûr que ce soit très intéressant. Je souhaite simplement dire :

1. en tant qu'élus, nous sommes garants du bien public et quel que soit le niveau. Ces jours derniers, on a trop vu des dégradations de biens publics et il ne faut pas oublier que la démocratie, c'est aussi faire respecter le bien d'autrui mais qui est aussi le bien commun.
2. Je souhaiterais rappeler ici, mais je pense que chacun en est convaincu, l'excellence des services techniques. Il se fait qu'au début de ce mandat nous avons souhaité collectivement mettre en place deux commissions parallèles :
   L'une qui suit tout ce qui concerne les spectacles et je remercie Mme ZAHM de bien vouloir assurer cette charge ;
   Parallèlement nous avons mis en place une Commission de suivi des travaux qui est assurée par M. GUIROUS et M. MITTENAERE.

Or cette Commission produit aujourd'hui les résultats qu'on est en droit d'en attendre, à savoir que la réactivité de nos services techniques (je souhaite ici remercier Olivier HEBRANT et ses équipes) ne se compte ni en mois comme dans certaines municipalités, ni en semaines dans d'autres et ne comptez pas sur moi pour vous donner les noms. Mais se compte en jours !

Je tiens ici à rappeler que pouvoir enseigner à Roncq, c'est aussi pouvoir disposer d'un véritable confort. Il faut le dire parce que ce n'est malheureusement pas le cas partout.
Cela suppose donc que, de notre côté, il y ait une réactivité.
Cela suppose donc que les usagers des biens communaux en soient aussi respectueux.

M. LE MAIRE –
Je vous remercie pour ces précisions, Monsieur TELLIER.
Je remercie l'élu au patrimoine parce que, pour la gestion communale du patrimoine sous la direction de M. DUMONT que je remercie aussi, dans l'accompagnement de l'ensemble des services, c'est important d'avoir cette cohésion dans le suivi et les visites des sites pour remarquer parfois des petits détails que l'on n'a peut-être pas vus. Ce travail en partenariat avec nos services est important.
Merci de mettre en avant nos services, nos élus et l'ensemble des personnes qui contribuent parce qu'on ne peut pas laisser passer de telles choses.
On ne doit pas fermer les yeux et dire qu'on est responsable.
Et les personnes qui dégradent certains édifices, doivent en être redevables à la Collectivité.

Cette délibération est nécessaire pour rappeler les principes de la vie communale et surtout de l'investissement de nos services et de la Ville de Roncq dans le patrimoine.

Sans question, ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.20 - COMMERCES DE DETAIL - Dérogation à la règle du repos dominical - Année 2019

La loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite « loi Macron ») a fait évoluer la réglementation du travail dominical, en modifiant les cas de dérogation au principe de repos hebdomadaire du dimanche.

Considérant l'intérêt de s'inscrire dans un calendrier coordonné sur la Métropole afin de garantir l'équité des conditions d'ouvertures sur l'ensemble du territoire et de donner une visibilité tant aux professionnels qu'à la clientèle, la Métropole Européenne de Lille (MEL) a souhaité proposer une harmonisation du dispositif sur son territoire.

Cette harmonisation doit permettre une meilleure lisibilité du dispositif sur l'ensemble de la Métropole et contribuer à une attractivité commerciale métropolitaine renforcée.

En conséquence, pour 2019, la MEL décide de fixer à 8 le nombre maximal d'ouvertures dominicales des commerces de détail autorisées par le maire dont une laissée au libre choix des communes :

- *13 janvier 2019*
- *30 juin 2019*
- *1er septembre 2019*
- *1er décembre 2019*
- *8 décembre 2019*
- *15 décembre 2019*
- *22 décembre 2019*
- *29 décembre 2019 (choix de la commune)*

La mise en application de cette disposition nécessite au préalable l'avis conforme de la MEL (Etablissement Public Intercommunal à fiscalité propre dont la commune est membre).

Ceci exposé, il est proposé à Monsieur le Maire :

- *d'autoriser l'ouverture des magasins dans la limite de 8 dimanches pour l'année 2019, sous réserve de l'avis conforme de la MEL.*
  (Il est rappelé que pour les commerces de détail alimentaire dont la surface de vente est supérieure au seuil mentionné au premier alinéa de l'article 3 de la loi n°72-657 du 13 juillet 1972 instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés, lorsque les jours fériés mentionnés à l'article L.3133-1 à l'exception du 3°, sont travaillés, ils sont déduits par l'établissement des dimanches désignés par le maire dans la limite de trois).
- *de prendre les arrêtés nécessaires pour fixer la liste des dimanches par secteurs d'activité avant le 31 décembre 2018.*

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 3 décembre 2018.

M. LE MAIRE –

Madame THOREZ, nous vous écoutons.

Mme THOREZ –

Merci, Monsieur le Maire.

Rappelons que la MEL, qui a la compétence économique, a délibéré le 1er juin 2017 sur la dérogation à la règle du repos dominical. Le principe général est d'harmoniser le nombre et les dates d'ouverture au niveau de la Métropole avec un objectif clair : un effet réel en termes de visibilité du dispositif sur la MEL et une attractivité commerciale métropolitaine renforcée. Cette règle fixe l'ouverture de 8 dimanches par an : 7 dates sont fixées et communes à toutes les Villes de la Métropole et 1 date est au choix des Communes. Pour Roncq, c'est le 29 décembre 2019.

Il est à remarquer que pour les dérogations pour les concessions automobiles, le Maire pourra librement fixer les dates d'ouverture, dans la limite de 8 ouvertures dominicales.

Le Maire doit donc prendre les arrêtés nécessaires pour fixer les dimanches selon les secteurs d'activité avant le 31 décembre 2018.

M. LE MAIRE –

Merci, Madame THOREZ.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

Monsieur WABANT.

M. WABANT –

Concernant la délibération elle-même, je pense qu'on évoquera ensuite le vœu. Le vote est donc lié au vœu en tenant compte (je l'expliquerai aussi) des raisons qui conduisent à cette situation nouvelle et des échanges qu'on a pu avoir, du désaccord qui subsiste mais qu'on arrivera peut-être à lever durant cette séance.

Mme THOREZ –

La délibération ne correspond pas au vœu directement.

La délibération est métropolitaine et on est obligé de la passer. En fait, c'est un accord entre la MEL et les Villes pour, justement, préciser que le 29 décembre 2019 les ouvertures dominicales sont effectives sur le territoire de Roncq.

M. LE MAIRE –

Merci pour cette précision.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour ..... « Ensemble pour Roncq »

Abstentions .... « Roncq Avenir »

1.21 - VŒU DE DEMANDE DE PRISE EN COMPTE DES DIFFICULTES DU COMMERCE DE PROXIMITE FACE A LA CONCURRENCE LEGALE DES GRANDES SURFACES ET DU COMMERCE EN LIGNE

- *Sachant que les commerces de détail alimentaire peuvent, de façon permanente et sans demande préalable, être ouverts le dimanche jusqu'à 13 heures et que les hypermarchés entrent dans ce cadre selon les articles L.3132-13 et R-3132-8 du Code du Travail,*
- *Solidaire de l'inquiétude de certains commerces de proximité face à la montée et au développement des champs d'action du commerce électronique (e-commerce) et à l'ouverture légale du dimanche pour les commerces au champ élargi mentionnés dans l'article R.3132- du Code du travail, sans distinction de taille,*
- *Considérant que le commerce de proximité est indispensable à nos administrés et un facteur clé de l'attractivité de notre commune,*
- *Constatant la concurrence préexistante ayant néanmoins permis que les différentes surfaces commerciales cohabitent sur le territoire de Roncq depuis plus de 50 ans,*
- *Soucieux de garder un regard bienveillant et d'apporter un soutien efficace sur l'accompagnement de l'ensemble des partenaires économiques, pour la création d'entreprises et le développement de l'emploi sur notre territoire,*
- *Conscient que la richesse d'une commune tient à son offre de services, multiples et variés, couvrant un large spectre,*
- *Considérant les actions menées régulièrement par la Ville de Roncq afin d'associer les acteurs économiques aux festivités locales et développer leur notoriété auprès du public,*

Réuni en séance publique du lundi 10 décembre 2018, le Conseil Municipal, uni et solidaire des préoccupations des acteurs économiques de son territoire, et plus particulièrement du commerce de proximité au Centre-Bourg comme au Blanc-Four, demande :

- *que les Parlementaires, l'Etat et la Région posent les jalons d'un projet de loi visant à réguler l'influence de la grande distribution et du commerce électronique (e-commerce) face aux difficultés des commerçants locaux de moindre envergure, en aménageant les textes applicables en ce sens et accompagnant mieux les commerçants indépendants,*
- *que la Métropole Européenne de Lille (MEL), l'Etat et la Région contribuent, chacun en ce qui le concerne, à une amélioration des conditions de concurrence entre les commerces, pour que les critères d'ouvertures dominicales soient équitables, tiennent compte des disparités de taille des surfaces et d'organisation, préservant ainsi la libre concurrence,*
- *que la Métropole Européenne de Lille (MEL), l'Etat et la Région développent une réflexion*

globale sur les modes de consommation et la mutation du commerce afin de dresser un état des lieux actualisé et d'avoir une vision à plus long terme de l'avenir du commerce, pour prémunir nos artisans-commerçants, anticiper les problématiques et les accompagner au mieux dans les profonds changements à venir.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 3 décembre 2018.

M. LE MAIRE –

Suite à la délibération que nous venons d'adopter, nous avons réagi à l'article de presse qui parlait de l'ouverture de nos hypermarchés le dimanche matin.

J'ai souhaité que nous puissions adopter un vœu au cours de ce Conseil Municipal à propos de cette ouverture du dimanche matin, mais le faire sans clivage entre nos petits commerces de proximité et notre hypermarché Auchan Roncq parce que le monde économique change et, depuis 50 ans, on a su faire un beau centre-ville, une belle attractivité de notre centre-ville tout en ayant la proximité de l'hypermarché Auchan qui a prospéré pour arriver à la 2ème ou 3ème place au niveau national.

Il était donc important de faire un vœu qui interpelle l'Etat, la Région, la MEL mais sans conflit ; vous reprendrez certainement vos propos, Monsieur WABANT, avec un certain clivage en mettant ou en préparant des sanctions si on n'était pas écouté.

Je pense que cela doit aller plus loin parce que le monde change, le monde économique évolue et, comme on le fait avec Mme THOREZ et l'ensemble de l'équipe municipale, il faut être attentif à ce que font nos petits commerces. Il faut être en partenariat avec notre hypermarché et être à l'écoute pour pouvoir faire évoluer. Encore ce matin on était en discussions avec notre hypermarché pour d'autres possibilités sur sa gestion.

Les problématiques, on les voit. Elles ne sont pas si simples.

Depuis quelques semaines, on est dans une situation que l'hypermarché Auchan a subie. Il ne faut pas retirer l'emploi qui a été créé avec les ouvertures du dimanche matin sans mettre de côté ce qui se passe dans les villes voisines et ce qui se fait depuis des années

Aujourd'hui tout le monde respecte la loi.

Maintenant il s'agit de savoir comment travailler demain pour un commerce tout à fait équitable entre les petits commerces et les grandes surfaces. Et continuer ce qu'on a fait très bien depuis quelques années pour que notre commerce de proximité soit connu et reconnu mais en adéquation avec l'hypermarché.

Je vais laisser Madame THOREZ lire le vœu. Ensuite, je vous passerai la parole, Monsieur WABANT.

Mme THOREZ –

(Lecture du projet de délibération)

M. LE MAIRE –

Merci, Madame THOREZ.

Des réactions sur ce vœu ?

Monsieur WABANT.

M. WABANT –

Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu a effectivement été travaillé en commun et je vous en remercie. Je pense que la rédaction de ce soir, pour l'essentiel, est partagée et répond aux préoccupations. Néanmoins deux points à notre sens manquent aujourd'hui :

- rappeler d'où l'on vient parce que le problème de la dérogation au repos dominical qui est lié au 0 à 12 dimanches de la Loi de M. MACRON du temps où il n'était pas Président de la République, était une loi de dérogation au repos dominical et à la fermeture dominicale. C'est dans ce cadre-là que la délibération a été prise sur la décision de 8 dérogations pour la Métropole dont 1 laissée à la « discrétion » des Maires puisque le calendrier était arrêté pour les autres dates pour l'ensemble de la MEL.
- Les événements intervenus entre-temps ont conduit à ce que les textes ayant été modifiés sur le commerce de détail non plus à prédominance alimentaire mais ayant 30 % au moins d'alimentaire soit dans leur surface soit dans leur chiffre d'affaires... d'ailleurs ce n'est pas très clair mais peu importe. Aujourd'hui on est sur une terminologie « surface » qui a conduit à ce que des commerces qui étaient fermés le dimanche ouvrent le dimanche. Je suis d'accord avec vous, Auchan Roncq a été le dernier, quasiment contraint et forcé de le faire parce que c'était partout le cas pour ses collègues d'Auchan ou d'ailleurs.

Nous insistions en disant que la dérogation au repos dominical n'a plus lieu d'être pour ceux qui, de toute façon, n'ont plus le repos dominical puisqu'ils travaillent jusqu'à 13 h. Ce texte qui prévoit de donner des autorisations d'ouverture n'a plus à s'appliquer à ceux-là.

Néanmoins comme vous, nous ne sommes pas dans l'opposition systématique mais nous avons quand même constaté que, si les grandes surfaces ont décidé d'ouvrir le dimanche

matin contrairement à avant, quelles qu'elles soient, c'est simplement parce qu'elles ont commencé à perdre du chiffre d'affaires et ce n'est pas seulement lié au e-commerce même si c'est lié en partie.
Et si elles ont perdu du chiffre d'affaires, automatiquement si elles ouvrent le dimanche c'est pour essayer d'en récupérer.
Et le pouvoir d'achat, dont on parle beaucoup en ce moment, n'étant pas en grande expansion dans la population française, automatiquement si elles récupèrent des parts de chiffre d'affaires, ce sera sans doute plus au détriment du petit commerce qu'à celui du e-commerce même en ouvrant le dimanche.

A partir de là, le gâteau n'étant pas extensible, il y a un risque pour le petit commerce.
C'est pourquoi nous insistions sur le fait qu'il fallait rappeler d'abord ce principe qui était lié à : *pourquoi la dérogation n'a plus lieu de s'appliquer automatiquement à eux ?* Ce morceau de phrase peut être oublié.
Mais surtout de dire à nos commerçants mais aussi à la MEL et aux pouvoirs politiques qui sont ceux qui décident en la matière puisqu'on leur adresse un vœu qui, même si on a ouvert Saint-Roch, ne doit pas rester qu'un vœu pieux. Qu'on puisse leur adresser un message clair en leur disant : *prenez vos responsabilités sinon...* non pas qu'on demandera qu'automatiquement en 2020, peut-être que la formulation que j'avais rédigée et qui avait été acceptée par mes colistiers ensuite, était un peu trop brutale (comme je sais l'être parfois) en disant qu'on annulera pour 2020.
Peut-être pourrait-on laisser ce genre de phrase en disant qu'on demande à la MEL de rouvrir le débat s'il n'y a aucune évolution législative avant fin 2019 pour l'année 2020, ce qui permettrait d'aller dans le sens commun et d'être globalement d'accord, et de pouvoir aller à l'unanimité telle que nous la souhaitons.

Mme THOREZ –
Au-delà de ce que vous dites, vous devez savoir qu'on est en pleine mutation du monde économique. Aujourd'hui, tout le monde se cherche que ce soit les petits commerçants, les grandes enseignes ou les hypermarchés. Tout le monde parle du nouveau commerce, du commerce de demain.

Aujourd'hui il n'y a pas de schéma préconstruit. On est en train de le construire parce que, justement, les modes de consommation eux aussi ont changé. Ce qui implique en plus une mutation du commerce.

On peut parler des ouvertures dominicales autant que l'on veut. Aujourd'hui il n'y a pas de schéma qui dise comment faire. On doit tester pas mal de choses avec les petits commerçants mais en collaboration avec notre hypermarché ; il faut aussi penser à l'emploi et c'est important.

On ne peut pas savoir aujourd'hui ce que sera le commerce de demain sans essayer, avec les commerçants de proximité que l'on rencontre constamment, et avec notre hypermarché, des modes de fonctionnements différents et l'ouverture dominicale en fait partie.

M. LE MAIRE –
Je pense que ce vœu reste assez large par rapport à ce que peut faire la MEL, ce que peut faire l'Etat, ce que peuvent faire la Région et toutes les collectivités.

Aujourd'hui je ne veux pas pointer du doigt les ouvertures du dimanche en disant qu'elles sont compromises si nous ne faisons rien.
On en a parlé ensemble, Monsieur WABANT ; on sait que l'impact n'est pas si négatif. Nos commerces disent qu'il y a d'autres problématiques que celle de l'ouverture le dimanche de l'hypermarché. C'est aussi à la périphérie où d'autres commerces arrivent. La problématique est là aussi.

Il faut avoir un regard plus large sur l'ensemble et interpeller (j'espère avoir l'unanimité) tous ensemble pour dire qu'il y a aujourd'hui une problématique : l'ensemble des commerces sont respectueux de la loi mais peut-être y a-t-il une faille dans cette loi ?
Tout le monde s'y est inséré et, finalement, on a vu ces ouvertures du dimanche matin. C'est peut-être le législateur qui devra y travailler ?
Demain peut-être la MEL ne proposera plus cette délibération pour ce dimanche complémentaire. La MEL aura peut-être passé une délibération pour les dimanches en disant : vu que vous ouvrez tous les dimanches matin, ce peut être une discussion en disant que, pour tous les autres dimanches, pas la peine d'avoir une autorisation.

Il faut quand même laisser (au sens large) cette discussion et c'est la raison pour laquelle je voulais que ce vœu soit le plus large possible.
Mais on se rejoint finalement ; je pense qu'on est tous d'accord sur cette volonté que le commerce de proximité doit être accompagné. Dans mes démarches aussi bien avec l'hypermarché qu'avec d'autres acteurs de la Ville, je mets toujours en avant que le petit commerce doit être aidé, qu'il faut éviter d'avoir des cellules vides au centre-ville. Ce peut être un partenariat avec Auchan en disant : *vous êtes peut-être interpellés quand vous avez*

des cellules disponibles dans votre centre commercial mais trop chères, envoyez-nous ces candidats pour animer et dynamiser notre centre-ville.
Je pense qu'on peut avoir cette discussion. Encore dernièrement, par rapport aux Gilets jaunes et à l'impact sur l'hypermarché, j'ai eu contact avec la Directrice qui est en pleine discussion et en pleine réflexion : comment travailler ensemble, parce que demain l'hypermarché va devoir se renouveler, et apporter peut-être des solutions ?

Et là où je vous rejoins, je ne veux pas que ce soient deux Formules 1 côte à côte et que nos petits commerces soient en 2CV à côté.
Je veux que l'on soit tous, peut-être en copilote, dans cette Formule 1 avec Auchan pour essayer de travailler en parallèle par rapport à ce monde économique et cette exigence mondiale qui nécessite de réfléchir tous ensemble.

M. WABANT –
On partage l'essentiel.
Nous pensons que s'il n'y a pas une sanction ou une « forme d'ultimatum » y compris pour les structures, qu'elles soient étatiques ou comme la MEL, celles-ci ne seront pas enclines à réagir très rapidement.
C'est la raison pour laquelle je proposais que l'on rajoute juste un dernier paragraphe qui dise : *demander à la MEL en cas d'absence d'évolution réglementaire ou législative* (parce que ce n'est pas impossible) *dans l'année 2019 d'organiser un nouveau débat avant 2020 sur les conditions de dérogation au repos dominical.*

Il s'agit plus d'organiser un débat que d'interdire.

M. LE MAIRE –
L'objet du vœu, c'est de demander un débat finalement.
Mais je ne suis pas pour la sanction ; je suis pour l'action.
Et cette action, c'est par le vœu qu'on l'aura.

Aujourd'hui, ce n'est pas simplement lancer un vœu mais de savoir ce que l'on fait derrière.
Dans les discussions que nous avions ce matin avec l'hypermarché Auchan, pour les trois-quarts nous parlions de notre centre-ville.
Comment va-t-on demain dynamiser notre centre-ville ?

C'est pourquoi je souhaite que le vœu soit voté unanimement dans sa forme actuelle.

M. WABANT –

Malgré les insuffisances et dans l'intérêt des petits commerçants d'avoir l'unanimité du Conseil Municipal, nous modifierons notre avis et voterons pour ce vœu.

M. LE MAIRE –

Je vous remercie et porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE et continuons à travailler dans l'action.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2018

M. LE MAIRE –

J'ai oublié de vous faire approuver ce procès-verbal que je soumets à votre assentiment.

M. WABANT –

Je m'abstiens car je n'y étais pas présent.

M. LE MAIRE –

Ce procès-verbal est ainsi adopté.

Auprès du Secrétariat Général, vous pouvez trouver les rapports annuels d'activités 2017 du CCAS, de la MEL, de l'USAN ainsi que les arrêtés/décisions du Maire pris par délégation du Conseil Municipal depuis sa dernière séance.

M. WABANT –

Dans ces documents, on trouvera l'arrêté que vous avez pris aujourd'hui et annoncé dans la presse concernant la chasse.

C'était l'occasion pour vous remercier de l'avoir pris.

M. LE MAIRE –

Je précise bien que c'est sur un secteur et c'est pourquoi il faut une discussion avec la Fédération de chasse sur l'ensemble des secteurs. Je ne veux pas opposer les chasseurs, les anti-chasseurs et autres. C'est vraiment une réflexion globale à mener.

Avant de lever la séance, je souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année en famille, dans la joie et la bonne humeur.

On se retrouvera en début d'année prochaine pour les vœux puis pour notre prochain Conseil Municipal.

Merci, excellente soirée à tous.

-oOo-

Levée de séance à 21 h 20.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Rodrigue DESMET.